



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique
Bureau pour l'Afrique du Nord

Rapport sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) pour l'Afrique du Nord





Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Rapport sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) pour l'Afrique du Nord

Par Dr. Abdelkader MOHAMED SALECK¹

Décembre 2013

Les opinions et idées exprimées dans ce rapport sont celles de son auteur et ne reflètent pas nécessairement celles des Nations Unies ou de tout autre de ses organes constitutifs.

1- Rapport préparé par le Dr. Abdelkader MOHAMED SALECK, Consultant.

Résumé

A l'heure où la communauté internationale est entrain de faire le bilan de la mise en œuvre des OMD, de mesurer les progrès accomplis vers un développement durable mais aussi le fossé qu'il faudra combler, notamment à travers la prise en compte des défis émergents, l'Afrique du Nord se doit non seulement de contribuer, mais aussi d'impulser cette dynamique internationale en participant activement à l'élaboration de la nouvelle vision du monde, dans la continuité de la dynamique issue de Rio+20, et plus particulièrement dans le cadre de l'agenda post 2015.

Le document issu de Rio+20 et intitulé *'L'Avenir que nous voulons'* a mis en exergue un certain nombre de priorités pour guider cette réflexion vers un monde meilleur. Parmi ces priorités figurent : (i) le développement économique inclusif ; (ii) la protection de l'environnement et la durabilité des ressources naturelles; et (iii) la paix et la sécurité. Deux processus devant concrétiser la démarche ont été lancés par les Nations Unies : l'élaboration des Objectifs de Développement Durable et la conduite de consultations nationales et régionales pour la formulation d'un agenda post 2015. Bien que menés parallèlement, ces processus demeurent complémentaires et concourent à la réalisation d'un développement durable à l'horizon 2035.

C'est dans le cadre de l'élaboration des Objectifs de Développement Durable (ODD) que se situe la présente étude, initiée par la Commission Economique pour l'Afrique, et menée selon un processus consultatif régional impliquant les cinq sous-régions de l'Afrique. Ce processus vise à permettre aux pays africains de prendre part à la définition des ODD en y inscrivant leurs priorités de développement pour la période 2015-2035.

L'approche développée a consisté d'abord à faire un bilan de la mise en œuvre des politiques de développement durables des sept pays de la sous-région Afrique du Nord pour en tirer les priorités de développement pour les périodes à venir. Les consultations nationales menées actuellement, dans le cadre de la définition de l'agenda post 2015, au niveau de 5 pays de la sous-région (Mauritanie, Maroc, Soudan, Algérie et Egypte), ont été revues et analysées. Les résultats ont permis d'affiner la détermination de ces priorités, lesquelles ont pu être reformulées sous forme d'Objectifs globaux en tenant compte d'une part, des recommandations issues du document de Rio+20 et inscrites dans les termes de référence de l'étude, et, d'autre part, du souci d'intégration régionale comme facteur déterminant à l'atteinte du développement durable. Les Objectifs ont pu ensuite être déclinés en cibles et en indicateurs.

Le rapport souligne, à l'échelle de la sous-région, l'importance de thématiques qui n'étaient pas prises en compte par les OMD et qui sont par ailleurs déterminantes pour la réalisation du développement durable. Il s'agit par exemples de : la gouvernance, la lutte contre la corruption, les changements climatiques, l'économie verte, l'emploi ou encore les disparités régionales.

Il débouche sur l'identification de 4 objectifs globaux, 36 cibles et 54 indicateurs, qui seront confrontés aux priorités et matrices de programmations définies, de façon concertée, au niveau des autres régions. Les cinq rapports sous régionaux, qui traduisent la contribution de la région Afrique au rapport général sur les ODD, ont été présentés lors de l'atelier consultatif régional pour l'Afrique sur les ODD, qui s'est tenu du 31 octobre au 05 novembre 2013 à Addis-Abeba.

Le rapport met aussi en évidence l'existence d'un certain nombre de risques de nature à affecter la mise en œuvre des objectifs et formule des recommandations pour éviter l'échec d'un tel exercice. Parmi ces recommandations figurent : (i) le renforcement des systèmes nationaux de production et d'analyse des données ; (ii) le renforcement des capacités pour une meilleure appropriation des ODD et de l'approche systémique qui les sous-tend ; (iii) la mise en œuvre de campagne de formation et d'information sur l'économie verte (approche, principes, outils et bénéfices en matière de développement durable) ; (iv) la mobilisation des moyens financiers, y compris internes ; ou encore (v) la coordination entre les acteurs.

Sommaire

Résumé	i
Avant propos.....	1
Introduction	3
I. Identification des priorités de développement durable de la sous-région.....	6
1.1 Priorités économiques	6
1.1.1 Rappel du contexte économique.....	6
1.1.2 Les Contraintes majeures	7
1.1.2.1 Des économies vulnérables aux aléas climatiques	7
1.1.2.2 Des économies fortement dépendantes des ressources naturelles.....	8
1.1.2.3 Une croissance économique insuffisante pour générer de l’emploi	9
1.2 Priorités sociales	12
1.2.1 Rappel du contexte social.....	12
1.2.2 Les Contraintes majeures	12
1.2.2.1 Un taux de chômage inquiétant, particulièrement chez les jeunes	13
1.2.2.2 Une insécurité alimentaire menaçante.....	13
1.2.2.3 Des disparités régionales et entre genre importantes.....	14
1.3 Priorités Environnementales.....	15
1.3.1 Rappel du contexte environnemental	15
1.3.2 Les contraintes majeures	16
1.3.2.1 Des ressources Naturelles en Dégradation continue.....	16
1.3.2.2 Une insécurité énergétique et un potentiel en énergies renouvelables faiblement exploité	17
1.3.2.3 Des changements climatiques peu maîtrisés.....	18
1.4 Les Priorités transversales	20
1.4.1 L’intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable.....	20
1.4.2 La promotion d’une économie verte.....	21
1.4.3 La mobilisation des ressources financières	21
1.4.4 La bonne gouvernance	23
1.4.5 L’intégration régionale	24
II. Analyse et mise en cohérence des priorités par domaine et par thématique	25
2.1 Synthèse des Priorités par domaine et par thématique	26
2.2 Les priorités thématiques et sectorielles déterminées lors des consultations nationales post 2015.....	26
2.3 Mise en cohérence des domaines et thématiques.....	31
2.3.1 Objectif I. Réduire la Marginalisation et l’exclusion sociale des populations vulnérables.....	31
2.3.1.1 Eliminer la pauvreté	31
2.3.1.2 Assurer l’égalité entre Hommes et Femmes.....	31
2.3.1.3 Garantir l’éducation et la formation professionnelle	32

2.3.1.4.	Garantir la Sécurité alimentaire et la Qualité nutritionnelle.....	32
2.3.2.	Objectif 2. Assurer l'accès universel aux services de base.....	32
2.3.2.1.	Garantir l'accès pour tous à des soins de santé de qualité.....	32
2.3.2.2.	Garantir l'accès pour tous à L'Eau et à l'Assainissement.....	33
2.3.3	Objectif 3. Assurer la Transition vers une économie verte et inclusive.....	33
2.3.3.1.	Créer les conditions pour une Economie verte.....	34
2.3.3.2.	Favoriser une Croissance inclusive.....	34
2.3.3.3	Adopter une Energie Durable.....	35
2.3.3.4.	Assurer une protection durable de L'Environnement.....	35
2.3.4.	Objectif 4. Construire une paix durable sur une base transparente.....	36
2.3.4.1.	Garantir la paix et la sécurité.....	36
2.3.4.2.	Assurer une bonne gouvernance durable.....	6
III.	Les Objectifs, Cibles et Indicateurs de Développement Durable.....	37
3.1	Synthèse du Bilan des Objectifs du Millénaire pour le développement.....	37
3.1.1	Avantages.....	37
3.1.2	Limites.....	37
3.2	Proposition d'une matrice de programmation pour les ODD.....	38
IV.	Conclusions et recommandations pour une appropriation et une opérationnalisation des Objectifs de Développement Durable dans la sous-région.....	42
V.	Références bibliographiques.....	45

Liste des Acronymes

AGNU	Assemblée Générale des Nations Unies
APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine de développement
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CER	Communauté économique régionale
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
CUA	Commission de l'Union africaine
DAES	Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
DIVECO	Programme de Diversification Economique
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
IDE	Investissements Directs Etrangers
IDH	Indice de développement humain
IPE	Indice de Performance Environnementale
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
NU	Nations Unies
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PSM	Plan Solaire Méditerranéen
RIM	République Islamique de Mauritanie
Rio+20	Conférence des Nations Unies sur le développement durable
SC	Société Civile
UA	Union africaine
UMA	Union du Maghreb Arabe

AVANT PROPOS

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20, juin 2012) a adopté un document final intitulé « L'avenir que nous voulons » qui a été entériné par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 66/288.

La définition d'objectifs de développement durable (ODD) concis et limités, qui respectent les principes de Rio et qui contribuent à une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale, constitue l'un des engagements majeurs de Rio+20. La Conférence a reconnu l'importance de définir un ensemble limité d'ODD qui s'appuieraient sur les engagements déjà pris dans le cadre des grands sommets consacrés aux questions économiques, sociales et environnementales tout en tenant compte des spécificités liées au contexte, aux ressources et aux priorités des pays. Les ODD devront en outre être cohérents et intégrés au programme de développement pour l'après 2015 de l'ONU.

La sixième réunion annuelle conjointe de la conférence des ministres de l'économie et des finances de la CUA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA (mars 2013) a demandé à la CEA, la CUA et la BAD de s'assurer que les priorités de l'Afrique soient bien reflétées dans les ODD et de traduire la position commune du continent en objectifs, cibles et indicateurs concrets. Elle a en outre insisté sur la nécessité d'assurer une convergence entre le processus post 2015 et celui des ODD.

C'est dans ce cadre que la CEA a piloté avec ses partenaires le processus africain de consultation sur les ODD, en tenant compte des résultats des réflexions en cours, relativement à la définition du programme de développement pour l'après 2015. Cet exercice a conduit à l'élaboration de cinq rapports régionaux et d'un rapport continental qui ont été présentés et discutés lors de la réunion régionale africaine de consultation sur les objectifs de développement durable (Addis-Abeba, novembre 2013).

La présente publication intègre les résultats de la réunion régionale consultative et définit les principales priorités et les objectifs de développement durable pour l'Afrique du Nord pour la période 2015-2035. Les priorités identifiées à partir de l'analyse des défis économiques, sociaux et environnementaux majeurs de la région ont été déclinées en 4 objectifs globaux, 36 cibles et 54 indicateurs. Ses objectifs retenus tiennent compte des résultats des consultations nationales menées par certains pays dans le cadre du programme post 2015 et visent principalement à :

- Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale des populations vulnérables ;
- Opérer une transformation structurelle de l'économie et favoriser une croissance verte et inclusive ;
- Assurer l'accès universel aux services de base ;
- Construire une paix durable sur une base transparente.

Cette publication met également l'accent sur des thématiques majeures qui n'étaient pas prises en compte par les OMD mais qui sont déterminantes pour la réalisation du développement durable. Il s'agit en particulier de la gouvernance, la lutte contre la corruption, les changements climatiques, l'économie verte, l'emploi ou encore la réduction des disparités régionales.

Enfin, elle met en évidence l'existence de risques qui sont de nature à affecter la mise en œuvre des objectifs et recommande notamment le renforcement des systèmes nationaux de production et d'analyse des données, le renforcement des capacités pour une meilleure appropriation des objectifs de développement durable et de l'approche systémique qui les sous-tend, la mise en œuvre de campagnes de formation et d'information sur l'économie verte (approche, principes, outils et bénéfices en matière de développement durable), la mobilisation des moyens financiers, y compris les mécanismes de mobilisation des ressources internes; ou encore la coordination nécessaire entre les acteurs.

Cette publication constitue une contribution aux travaux du Comité de haut niveau sur la position africaine commune sur le programme de développement pour l'après 2015 qui devrait être présentée au sommet de l'Union Africaine en janvier 2014.

*Karima Bounemra Ben Soltane
Directrice du Bureau de la CEA-Afrique du Nord*

INTRODUCTION

La déclaration du Millénaire, issue du sommet tenu par les Nations Unies à New York, en septembre 2000, a marqué la naissance des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ces OMD, au nombre de huit, ont été assortis de cibles que les pays devaient atteindre à l'horizon 2015. Des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux ont été définis pour mesurer les progrès accomplis. Lors du Sommet des Nations Unies pour le développement durable, qui s'est tenu en septembre 2002 à Johannesburg, les dirigeants du monde ont réaffirmé leur engagement vis-à-vis de la Déclaration du Millénaire et ont adopté un plan de mise en œuvre qui encourage les pays à tenir compte du développement durable dans la prise de décisions, notamment à prendre des mesures visant à promouvoir l'internalisation des coûts environnementaux et l'utilisation des instruments économiques comme moyen d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques et dans les processus de planification budgétaire.

Le Sommet Mondial de 2005, tenu à New York, fut l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés pour l'atteinte de ces OMD, au tiers du parcours (2000-2015). A cette occasion, la communauté internationale avait fait le constat de la grande disparité dans les progrès accomplis, et ce malgré des avancées remarquées dans certains pays. Si l'Asie était en bonne voie, notamment grâce à la croissance soutenue de pays, comme la Chine et l'Inde, la plupart des pays d'Afrique, notamment dans la région sub-saharienne souffraient encore d'une croissance insuffisante pour atteindre les objectifs d'ici à 2015. En septembre 2008, une réunion de haut niveau s'est tenue à New York, sur convocation du Secrétaire Général des Nations Unies et du Président de l'Assemblée Générale, afin d'examiner en urgence, à mi-parcours de la date butoir de 2015, les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre pour l'atteinte des OMD. Il a été demandé lors de cette réunion de passer à l'action pour accélérer les processus d'atteinte de ces Objectifs. Processus jugés lents, ce qui a engendré des résultats insuffisants dans certains pays, et a fait craindre aux organisateurs qu'aucun pays africain ne pourrait atteindre tous les OMD, si des dispositions majeures n'étaient pas prises pour accélérer cette tendance. Cette rencontre a débouché sur l'adoption d'un certain nombre d'engagements et de partenariats entre pays du Nord et pays en développement pour accélérer l'atteinte des OMD.

C'est à l'occasion d'une nouvelle évaluation des progrès accomplis vers l'atteinte des OMD, lors du Sommet de 2010, que la communauté internationale tire de nouveau la sonnette d'alarme en soulignant la nécessité pour les pays de développer des approches globales et intégrées, fondées sur les liens entre les trois piliers économique, social et environnemental du développement durable. La rencontre a en outre adopté un plan d'action mondial pour atteindre les huit objectifs à leur échéance de 2015. Elle a aussi reconnu que, bien que l'aide accordée à l'Afrique ait augmenté ces dernières années, elle n'a pas été à la hauteur des engagements pris. A cette occasion, il a été demandé aux pays du Nord d'honorer leurs engagements vis-à-vis de l'Afrique.

Le dernier rapport relatif aux progrès accomplis par l'Afrique (CEA, février 2013) conclut qu'avec l'imminence de la date butoir de 2015, des efforts importants restent à faire pour accélérer le rythme de progression vers les OMD. Là encore, il est noté des avancées très différenciées selon les régions, les pays, les objectifs, les indicateurs et les cibles. Avec, cependant, un grand nombre de pays très en retard sur tous les objectifs. Les questions relatives à la qualité des services fournis, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé, à l'inégalité d'accès à ces services, à la faible diversification de l'économie et son intégration insuffisante au marché mondial, au chômage, notamment chez les jeunes, continuent de figurer parmi les priorités sur lesquelles des efforts particuliers devraient être portés.

Dans ce cadre, les pays d'Afrique du Nord ont réalisé des progrès importants en matière d'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement et notamment dans les domaines de la santé, de l'accès à l'eau ou encore de la lutte contre la pauvreté. Certains pays, comme l'Algérie, l'Égypte, la Libye, le Maroc et la Tunisie, vont vraisemblablement atteindre la majeure partie des OMD en 2015. Toutefois, ces performances cachent des inégalités spatiales importantes. A titre d'exemple, le taux de pauvreté dépasse le seuil de 40% pour des pays comme le Soudan et la Mauritanie, alors qu'il est inférieur à 5% dans des pays comme l'Algérie et la Libye². A l'échelle de toute la sous-région d'Afrique du Nord, il est très vraisemblable que la cible des OMD qui sera la plus difficile à atteindre est celle relative à l'emploi. En effet, le chômage, structurellement élevé surtout des jeunes et des femmes, constitue un des défis majeurs pour l'avenir de la sous région. L'Afrique du Nord ne dispose pas de structures économiques suffisamment diversifiées permettant d'augmenter la valeur ajoutée créée au niveau national et offrant ainsi davantage de perspectives pour l'emploi.

Le sommet sur le développement durable Rio+20 avait pour objectifs de garantir un engagement politique renouvelé sur le développement durable, évaluer les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Agenda 21 (Rio, 92) et du plan d'action de Johannesburg de 2002, et d'identifier les défis émergents. Les travaux ont débouché sur une déclaration, intitulée « *L'avenir que nous voulons*³ », qui constitue une feuille de route pour une meilleure prise en compte des enjeux du développement durable. Deux thèmes majeurs ont été abordés : (i) l'économie verte dans un contexte de développement durable et d'élimination de la pauvreté ; et (ii) le cadre institutionnel de mise en œuvre des politiques de développement durable. A cette occasion, les pays devaient tenter, ensemble, d'apporter des solutions aux difficultés rencontrées dans l'atteinte de certains Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ils ont convenu que des progrès importants avaient été d'ores et déjà accomplis, notamment en matière de réduction de la pauvreté au niveau global, d'accès à l'eau potable, ou encore de sensibilisation de l'opinion publique à la cause environnementale. Cependant, cette rencontre a été l'occasion de faire remarquer que les grandes disparités déjà soulignées auparavant, à travers le globe, devenaient plus inquiétantes, avec près de 1,4 milliards⁴ de personnes qui vivent encore dans l'extrême pauvreté et plus de 15% de la population mondiale qui souffrent de malnutrition. Les insuffisances en matière de mise en œuvre des politiques de coopération et de partenariats ont été soulignées à cette occasion.

Parmi les accords importants issus de ce sommet Rio+20, figure la nécessité d'élaborer des Objectifs de Développement Durable (ODD) ciblés et précis, prenant en compte les priorités, spécificités et capacités de chaque pays. Les ODD se veulent des objectifs universels, applicables à tous les pays, complémentaires aux OMD, et qui devront être cohérents et s'intégrer dans l'Agenda de développement post 2015. L'élaboration de ces ODD doit prendre en compte les forces et faiblesses de la mise en œuvre des OMD tout en intégrant les liens existant entre les trois dimensions du développement durable.

Afin de mettre en œuvre cet engagement relatif à l'élaboration des ODD, l'Assemblée Générale des Nations Unies a décidé, lors de sa 67^{ème} session, de créer un Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable. Quatre pays de la sous-région font partie de ce groupe de travail. Il s'agit de : l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie. Ce

² Analyse des implications des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (RIO+20) pour l'Afrique du Nord. CEA-AN, 2012.

³ The Rio+20 outcome document, juin 2012.

⁴ Note de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable. Juin 2012.

groupe, qui a débuté ses travaux en mars 2013, devra soumettre ses propositions à la 68^{ème} session de l'Assemblée Générale en 2013.

C'est dans ce cadre que la Commission Economique pour l'Afrique a lancé un processus consultatif régional pour permettre aux pays africains de prendre part au processus global visant à définir les ODD. Ce processus prendra en compte les priorités de développement de chaque sous-région. Cinq rapports sous-régionaux seront élaborés de manière concertée avec les institutions nationales et sous-régionales. Leur synthèse aboutira à un rapport régional qui proposera les objectifs de développement durable pour l'Afrique.

Le travail a été réalisé sur la base d'une analyse bibliographique large des documents nationaux et sous-régionaux disponibles. Une grande partie de la documentation a été fournie par les institutions sous-régionales, notamment l'UNECA (bureau Afrique du Nord), mais aussi l'UMA, le PNUD et la BAD.

Le présent rapport représente la contribution de la région Afrique du Nord à ce processus. Il sera articulé, conformément aux orientations des termes de référence, autour des chapitres suivants :

- **Chapitre 1.** Identification des priorités de développement durable de la sous-région
- **Chapitre 2.** Analyse et mise en cohérence des priorités par secteur et par thématique
- **Chapitre 3.** Les Objectifs, Cibles et Indicateurs de Développement Durable
- **Chapitre 4.** Conclusions et recommandations pour une appropriation et une opérationnalisation des Objectifs de Développement Durable dans la sous-région

I. IDENTIFICATION DES PRIORITES DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA SOUS-REGION

Les pays de la sous-région 'Afrique du Nord' accordent aujourd'hui, dans leur grande majorité, une place importante à la prise en compte des objectifs et principes du développement durable dans leurs politiques et programmes de développement. Cela s'est traduit par des engagements internationaux (signature et ratification de protocoles et conventions sur le développement durable), par des réformes institutionnelles (mise en place de ministères et d'agences dédiés) et réglementaires (adaptation de l'arsenal aux exigences environnementales) ou encore par l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies, de programmes et de projets ciblés. Les progrès enregistrés sont très différenciés selon les contraintes politiques, économiques et sociales propres à chaque pays, d'une part, et le degré d'appropriation des enjeux par l'ensemble des acteurs ainsi que la volonté politique, d'autre part.

L'identification des priorités de développement durable a été réalisée à partir de l'analyse des enjeux en la matière au niveau des différents pays de la sous-région. Analyse qui a pris en compte aussi bien les progrès accomplis par ces pays, depuis le sommet de Rio, que les contraintes et difficultés rencontrées.

Les priorités sont mises en exergue selon les différents piliers du développement durable, qui ont articulé les politiques et programmes mis en œuvre. Elles sont aussi déterminées par rapport à certains défis émergents auxquels font face aujourd'hui les pays de la sous-région. Une description succincte du contexte économique, social et environnemental est proposée pour étayer l'analyse.

1.1 PRIORITES ECONOMIQUES

1.1.1 RAPPEL DU CONTEXTE ECONOMIQUE

Encadré 1. Rappel du contexte économique de la sous-région

La dynamique économique sous-régionale actuelle est soutenue par un certain nombre de secteurs clés comme l'agriculture, les mines, les hydrocarbures ou encore le tourisme. Un taux de croissance économique moyen de 5% a été régulièrement atteint sur la période allant de 2000 à 2012, avec cependant une baisse sensible en 2011, croissance quasi-nulle (0,5%) et, une légère amélioration en 2012 (2,3%). La plupart des pays de la sous-région ont connu un grand déficit dans leur compte courant, avec notamment des déficits commerciaux liés à la baisse de la production et à la diminution de l'exportation des biens et services, combinés à une réduction importante de l'investissement direct à l'étranger (IDE). Suite au recul des IDE en 2011 (de près de 42%), l'année 2012 a été marquée par une reprise de ces investissements, sous l'effet de financement de grands projets structurants, initialement arrêtés suite à la situation politique qui prévalait, notamment en Egypte et en Libye. En outre, il subsiste encore, entre les pays, de fortes disparités en matière de performance économique, de réalisation de réformes économiques et politiques et d'ouverture. Les retards pris par certains pays, comme la Mauritanie et le Soudan, en matière de développement des infrastructures est préjudiciable au développement économique non seulement de ces pays mais aussi de toute la sous-région. Le tableau I présente les principaux indicateurs économiques de la sous-région.

1.1.2 LES CONTRAINTES MAJEURES

Les politiques et stratégies de développement mises en œuvre au niveau de la sous-région font la promotion de la croissance économique et de la bonne gouvernance. Ces objectifs sont structurés autour de la valorisation d'un certain nombre d'atouts majeurs dont dispose la sous-région, à savoir : la grande diversité des ressources naturelles, l'existence d'une infrastructure physique solide, d'espaces géographiques et culturels homogènes, et de ressources humaines importantes. L'analyse de la mise en œuvre de ces politiques fait ressortir un certain nombre de constats majeurs qui handicapent les politiques économiques. Ces contraintes sont analysées dans ce qui suit dans le but d'identifier les priorités d'actions futures.

1.1.2.1- DES ECONOMIES VULNERABLES AUX ALEAS CLIMATIQUES

Les aléas climatiques engendrent une dégradation continue du couvert végétal et donc une perte de la productivité des sols, ce qui rend les économies en grande partie basées sur les ressources naturelles particulièrement vulnérables. Ces différents facteurs participent à la dégradation du secteur agricole contribuant ainsi, à l'insécurité alimentaire, à l'instauration de la précarité et à la dépendance des pays de la région vis-à-vis du marché mondial des produits de base. Pourtant le secteur agricole tient une place importante dans les économies des différents pays (30% du PIB au Soudan, et en moyenne 10% du PIB pour les autres pays sauf pour la Libye et la Mauritanie, où il représente moins de 4%). Ensuite, le développement agricole est indissociable de la gestion des ressources en eau (plus de 80% de cette ressource y sont consacrés dans les différents pays) et des choix opérés par les politiques publiques en la matière. Par ailleurs, il est observé une forte dépendance des différents pays de la sous-région des importations mondiales, estimée en moyenne à 59% pour la sous-région (pour l'année 2012, voir tableau 1), ce qui pourrait conduire à une insécurité alimentaire catastrophique (rupture des stocks, pas de maîtrise des prix mondiaux...).

L'Afrique du Nord se caractérise par un déficit hydrique des plus élevé au monde (disponibilités en eau inférieures à 1 000 m³/an), une désertification qui affecte environ 85% des terres, lesquelles sont de plus en plus menacées par l'érosion et la salinisation, une agriculture à dominance pluviale très sensible aux variations climatiques, ainsi qu'une concentration démographique et des activités économiques de plus en plus importantes sur les zones côtières. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'Afrique du Nord est considérée comme la deuxième zone la plus vulnérable aux risques climatiques à l'échelle mondiale. Certaines villes, notamment côtières sont exposées aux désastres naturels, notamment Tunis, Casablanca, Le Caire ou encore Nouakchott.

Des réformes politiques et des investissements importants devront être entrepris pour permettre à la sous-région de s'adapter au changement climatique et d'augmenter la résilience des milieux et écosystèmes face aux catastrophes naturelles.

1.1.2.2- DES ECONOMIES FORTEMENT DEPENDANTES DES RESSOURCES NATURELLES

Les économies des différents pays de la sous-région sont majoritairement dépendantes de l'exploitation des ressources naturelles et demeurent peu diversifiées. Pour l'illustrer, on peut prendre les exemples de l'Algérie et de la Mauritanie. Pour l'Algérie, le secteur des Hydrocarbures représente 98 % du volume total des exportations⁵ et 70 % des recettes budgétaires, soit 71,4 milliards USD. Entre 2011 et 2012, ce pays a enregistré un très faible niveau des exportations hors hydrocarbures, d'une valeur de 500 millions USD. Le rapport de la Banque centrale d'Algérie (2012) note la faible compétitivité externe de l'économie nationale, toujours dépendante des importations, notamment celles des biens, qui ont progressé de 3,5%, soit 23,9 milliards de dollars, entre 2011 et 2012. Pour ce qui est des Investissements Directs Etrangers (IDE), les résultats ne sont également pas satisfaisants puisqu'ils ont fortement diminué de 42%, passant ainsi de 2,57 milliards de dollars en 2011 à 1,48 milliard de dollars en 2012. Pour la Mauritanie, les exportations restent fortement concentrés sur un nombre très limité de produits (minerais, poissons, bétail sur pied dans une moindre mesure et hydrocarbures) et cela accroît le degré de vulnérabilité de l'économie. Les activités primaires et extractives représentaient en 2012 près 45% du PIB. La diversification du commerce avec le voisinage n'est pas bien avancée : La Mauritanie ne fait pas suffisamment de commerce avec l'Afrique Sub-saharienne (comme le fait par exemple le Sénégal) ni avec les pays arabes (comme le fait par exemple l'Egypte). Le volume des IDE a augmenté entre 2011 et 2012, passant de 60 millions USD à plus de 80 millions USD, ce qui, en pourcentage du PIB n'est pas négligeable, mais reste très en deçà des performances enregistrées en 2005 avec 814 millions USD.

L'Afrique du Nord est fortement tributaire des exportations de produits primaires, et de ce fait, il lui est difficile de créer des emplois durables. Le développement industriel, bien que le plus performant de la région Afrique, demeure limité et surtout semble subir les effets d'une conjoncture économique mondiale assez difficile. En effet, la contribution de l'industrie manufacturière au PIB de la sous-région, estimé à environ 13%⁶, n'a que très peu évoluée sur les vingt dernières années. Ce chiffre cache une certaine disparité entre les pays : la Mauritanie, le Soudan, la Libye et l'Algérie affichent des chiffres compris entre 6 et 8%, alors que pour le Maroc, l'Egypte et la Tunisie, la moyenne est d'environ 17%⁷. Des efforts importants devront être faits par les pays pour diversifier les appareils productifs et créer des industries de transformations des productions primaires. Pour ce faire, les pays de la sous-région disposent d'opportunités réelles, compte tenu des importantes quantités de matières premières que recèle la région et des possibilité d'industrialisation et de création de valeur ajoutée à partir de ces ressources naturelles. Le développement des énergies renouvelables, sur la base de politiques volontaristes, telles celles menées au Maroc, en Algérie, en Tunisie et en Egypte (et plus récemment en Mauritanie), constitue l'illustration de la valorisation d'un potentiel important de cette région. Le potentiel agricole du Soudan et celui minier en Mauritanie peuvent être à l'origine de chaînes de création de valeur importantes.

Pour créer les conditions favorables à une croissance inclusive, les pays de la sous-région devront s'orienter vers une économie de transformation basée sur les filières à fort potentiel de croissance et de création d'emplois décents, mais aussi trouver une diversification ciblée de l'économie pour répondre aux besoins actuels et futurs, avec, notamment, une intégration plus importante des nouvelles technologies pour moderniser les processus de production.

⁵ Pour l'année 2011

⁶ Intégration régionale et développement du commerce intra-régional en Afrique du Nord : Quel potentiel de commerce. CEA 2013.

⁷ Rapport Economique sur l'Afrique, 2013. CEA et UA.

Enfin, il faudra accélérer le rythme de diversification des exportations (qui a connu une bonne reprise pour 2012) et booster les investissements en créant un climat favorable aux affaires, particulièrement pour le secteur privé. Actuellement, le taux d'investissement dans la sous-région, d'environ 15% du PIB, est en deçà de ceux enregistré par certains pays émergents, notamment de l'Asie du sud-est, où il dépasse les 30% du PIB.

1.1.2.3- UNE CROISSANCE ECONOMIQUE INSUFFISANTE POUR GENERER DE L'EMPLOI

La croissance économique de la sous-région reste encore insuffisante pour générer de l'emploi. Après une augmentation rapide entre 1960 et 1980, la croissance et l'emploi ont commencé à stagner dans la plupart des pays de l'Afrique du Nord. Entre 1980 et 2012, la croissance par habitant n'a été en moyenne que de 0,5 % par an dans la sous-région.

Les prévisions de croissance pour 2013 devraient se situer en moyenne autour de 4,2 %, et s'accélérer pour atteindre 4,6 % en 2014, à mesure que l'environnement politique se normalise et que l'activité économique reprend⁸. L'économie de la Lybie, qui a subi des fluctuations importantes, devrait se redresser pour retrouver ses niveaux d'avant la crise. Le Soudan, la Mauritanie et l'Algérie devraient, quant à eux, bénéficier de meilleures récoltes agricoles⁶.

La croissance économique et la génération de l'emploi demeurent limitées par les faibles résultats des productions nationales, notamment en termes de création de valeurs ajoutées, mais aussi par des stratégies de redistribution des richesses (notamment celles issues des ressources naturelles) encore insuffisantes voire inexistantes. Compte tenu des constats réalisés, il paraît aujourd'hui impératif, pour les différents gouvernements de la sous-région de reformer leurs politiques économiques afin de promouvoir une croissance plus inclusive qui sera créatrice d'emplois et génératrice de revenus et qui permettra à toute la région de s'inscrire dans une stabilité politique durable.

Le chômage élevé des jeunes demeure un motif de préoccupation pour la sous-région. Pour réduire le taux de chômage chez tous les groupes d'âge, il est nécessaire qu'il y ait des réformes structurelles du marché de l'emploi en mettant l'accent sur une politique volontariste de création d'emplois en faveur des jeunes et des femmes, la restauration de la confiance dans le marché, une croissance inclusive, la reconstitution des réserves de change extérieures et le maintien de la stabilité politique et sociale.

⁸ Perspectives de l'économie mondiale. FMI, avril 2013.

Tableau I. Présentation des principales informations économiques (CEA-AN, 2013)

	2012	2013	PIB (%)	Inflation 2012-2013 (%)	Réserves de change (milliards USD) - importation	Déficit budgétaire (%PIB) - 2012	IDE - classement 2013 (2012)	Barrières à l'investissement	Dépendance des importations de céréales (2012) %	Subventions des produits première nécessité-2012 %PIB	Dépendance des ressources naturelles	Perspectives Réformes /
Algérie	2,5	4	8,9	8	190	39	4	152 (150)	Transferts de propriétés / Paiements des impôts / Raccordement à l'électricité	30	1,1	Pétrole et Gaz des recettes budgétaires) - Diversification (agriculture agroalimentaire, industrie et Tourisme, BTP) Croissance inclusive
Egypte	2	3	8	7,5	15	3	11	109 (110)	Permis de construire / execution des contrats	52	10	Dépendance modérée (gaz, agriculture, Tourisme) IDE / amélioration du climat d'investissement Redressement de la monnaie Relance de la croissance
Libye	106	7,5	8	5	Non déterminées	Nul	Non classé	Peu d'ouverture aux investisseurs étrangers	78	-----	Forte Gaz et Pétrole (70% du PIB)	Diversification de l'économie (Agriculture, industrie...) Renforcement des infrastructures et du secteur privé
Maroc	2,4	4,3	2,1	2,6	12	3,5	6	97 (93)	Transferts de propriétés	40	3	Dépendance modérée (services, agriculture, tourisme) Modernisation et extension des services de base Croissance inclusive
Mauritanie	4,2	5,3	2,1	6	0,6	3,6	6,1%	Impôts / Prêts / Création	90	4,6	Forte dépendance des	IDE / amélioration du climat

Soudan	2	1,8	20	15	-----	5	143 (140)	d'entreprise / Insolvabilité	Obtention de prêts / protection des investisseurs / octroi de permis de construire	60	-----	Mines (Fer, Cu et Or) – 27% PIB et 52% des recettes budgétaires	d'investissement Croissance inclusive
Tunisie	3,6	4,5	4,4	5,6	0,52	3,5	50 (45)	Bon climat pour l'investissement	Ban climat pour l'investissement	64	5	Faible (services, agriculture, tourisme, TIC...)	Reprise d'une croissance inclusive Maîtrise de l'inflation Renforcement de la Promotion de l'investissement

1.2 PRIORITES SOCIALES

1.2.1- RAPPEL DU CONTEXTE SOCIAL

Encadré 2. Rappel du contexte social sous-régional

Le taux de chômage se situait en moyenne autour de 12 % au cours des deux dernières décennies, ce qui représentait un seuil rarement atteint dans le monde. En 2012, les taux de chômage en Égypte, au Maroc, au Soudan et en Tunisie se situaient entre 10 % et 20 %, alors qu'il avoisinait les 32% en Mauritanie. Par ailleurs, il existe de réelles disparités entre les différents groupes sociaux et entre les zones géographiques d'un même pays (provinces, rural vs urbain...). C'est le cas pour tous les pays pour ce qui concerne les disparités entre les différentes provinces, mais aussi pour ce qui est des différences de développement entre milieu urbain et milieu rural, et pour les disparités de genre. Pour 2013, cette tendance à la hausse devrait persister et ce malgré une prévision de la reprise de la croissance dans la sous-région. Ce taux spectaculaire résulte avant tout du chômage des jeunes qui demeure élevé. En effet, 90 % des chômeurs ont entre 15 et 29 ans, et le taux de chômage de cette classe d'âge était estimé à 28 % en 2012. A titre de comparaison, le taux de chômage mondial pour les jeunes de la même tranche d'âge était d'environ 13 % pour l'année 2012. Enfin, ce chômage touche plus particulièrement les jeunes diplômés. Le dernier rapport de la FAO sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde (FAO, 2012) indique que l'Afrique du Nord compte environ 4 millions d'individus qui souffrent de sous-alimentation, soit 2,7% de la population globale. Ce nombre semble ne pas avoir évolué depuis 2007, à l'inverse de l'Afrique sub-saharienne qui est passé de 216 à 234 millions de personnes sous-alimentées, ce qui représente 26,8% de la population de cette région. Dans les pays développés, le pourcentage des personnes sous-alimentées est passé de 1,3% en 2007 à 1,4% en 2012. Ce rapport de la FAO note une augmentation de l'obésité dans tous les pays de la sous-région, avec des taux de prévalence variant de 10 à 20% pour le Maroc, la Mauritanie, le Soudan et l'Algérie, entre 20 et 30% pour la Tunisie, et supérieur à 30% pour l'Égypte et la Libye. Le tableau 2 présente les principaux indicateurs sociaux de la sous-région.

1.2.2- LES CONTRAINTES MAJEURES

Les gouvernements des différents pays de la sous-région s'efforcent aujourd'hui de répondre aux attentes de leurs peuples, qui se sont fortement exprimées en 2011 avec le printemps arabe, et ce, malgré un contexte économique mondial particulièrement difficile. Ces attentes ont concerné l'amélioration des processus démocratiques ou encore la réduction des inégalités et du chômage, notamment chez les jeunes. Face à ces enjeux, des priorités sociales majeures peuvent aujourd'hui être avancées pour apaiser les tensions sociales et améliorer les conditions de vie des populations de cette sous-région dans le cadre d'un développement durable.

L'analyse des politiques sociales mise en œuvre permettent de relever les constats suivants.

1.2.2.1- UN TAUX DE CHOMAGE INQUIETANT, PARTICULIEREMENT CHEZ LES JEUNES

Le taux de chômage élevé représente l'un des freins majeurs au développement de l'Afrique du Nord. Il concerne en particulier les jeunes, les femmes et les diplômés de l'enseignement supérieur. En dépit d'investissements très importants, le système éducatif proposé par les différents pays de la sous-région ne fournit pas les compétences recherchées par le marché du travail. Cette situation empêche la croissance et l'emploi durables, et favorise le développement du marché informel. Par ailleurs, les filets de sécurité dans ce domaine restent faibles et la plupart des travailleurs ne disposent pas de protection sociale.

Dans son rapport de 2012, l'OIT⁹ signale que l'emploi dans cette sous-région est caractérisé par l'augmentation des «emplois vulnérables» ancrés dans le secteur informel. Ces emplois sont en général régis par des dispositions informelles qui privent les travailleurs d'une protection sociale et se caractérisent par une faible rémunération et des conditions de travail difficiles pouvant porter atteinte aux droits fondamentaux des travailleurs.

Les progrès réalisés par la sous-région en termes de progrès vers l'atteinte des OMD, notamment en matière de santé et d'éducation se sont notamment traduits par un allongement de l'espérance de vie, avec à moyen et long terme une augmentation sensible de la population âgée, ce qui entraîne une prise en charge médicale et sociale supplémentaire importante pour les pays de la sous-région.

La croissance démographique que connaît la sous-région depuis quelques décennies a eu pour conséquence l'augmentation importante de la population jeune (la classe d'âge 15-29 ans a augmenté de 50 % sur les vingt dernières années) dont l'insertion dans le monde du travail est difficile dans la conjoncture économique actuelle. Cette situation, qui engendre un nombre croissant de jeunes chômeurs, fait peser sur la sous-région de véritables risques de déstabilisation sociale et enracine de jour en jour la marginalisation de la jeunesse (petite délinquance, émigration clandestine, extrémisme religieux...etc.).

La réponse à cette question passe aussi par des réformes profondes du système éducatif dans le sens d'une adaptation aux réalités du monde du travail actuel (adéquation formation-emploi). Il faudra aussi prendre en compte les inégalités sociales et régionales pour ouvrir de meilleures perspectives pour les jeunes, mais aussi proposer un système de protection sociale durable, capable de prendre en compte le processus de vieillissement de la population.

1.2.2.2- UNE INSECURITE ALIMENTAIRE MENAÇANTE

Pour leur approvisionnement en produits alimentaires de base, les pays d'Afrique du nord restent fortement dépendants des importations de céréales et des aléas climatiques. Cette dépendance les rend fragiles aux chocs liés aux variations des prix des denrées alimentaires sur le marché international. Les prix sont en augmentation continue depuis plus de dix

⁹ Rapport sur la situation de l'emploi dans le monde. OIT, 2012.

ans. Dans ce contexte, la question de la sécurité alimentaire devient un enjeu stratégique prioritaire et un important facteur de stabilité sociale, politique et budgétaire.

La commission ministérielle spécialisée dans la sécurité alimentaire de l'UMA a mis l'accent sur la nécessité de renforcer l'échange commercial des produits agricoles afin de réaliser la sécurité alimentaire de la sous-région et a souligné la nécessité de relever les défis dans certains secteurs et thématiques étroitement liés à la sécurité alimentaire, à savoir : la gestion durable de l'eau, la mise en place d'une politique commune de stabilisation des prix alimentaires, ou encore le renforcement des systèmes de production.

L'agriculture possède un potentiel important en termes de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire. Des efforts importants dans ce domaine pourraient constituer un levier de croissance économique inclusive important, particulièrement dans les pays où la pauvreté est largement répandue en milieu rural (Mauritanie, Soudan et Egypte).

Répondre à cette question demande d'une part, la mise en œuvre d'approches intégrées de gestion des ressources naturelles (eau, sol, couvert végétal...), et, d'autre part, de renforcer la résilience des systèmes productifs et des populations vulnérables aux changements climatiques.

Des politiques de maîtrise des facteurs de production (primaire et transformation/développement industriel) devront accompagner cette orientation : économie de l'eau, accès à une énergie propre et durable, transferts de technologies, renforcement de capacités des producteurs.

1.2.2.3- DES DISPARITES REGIONALES ET ENTRE GENRE IMPORTANTES

Les pays d'Afrique du Nord ont réalisé des progrès importants en matière d'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement et notamment dans les domaines de la santé, de l'accès à l'eau ou encore de la lutte contre la pauvreté. Certains pays (Algérie, Egypte, Libye, Maroc et Tunisie) vont vraisemblablement atteindre une grande partie des OMD en 2015. Toutefois, ces performances cachent des inégalités régionales importantes (taux de pauvreté allant de 42% en Mauritanie à moins de 1% en Algérie). L'IDH varie de 0,795 pour la Libye (64ème rang mondial) à 0,402 pour le Soudan (169^{ème}).

Des disparités existent entre les pays, mais aussi entre les régions au sein d'un même pays. Elles concernent le développement économique, l'insécurité alimentaire, l'accès aux services de santé de base, à l'eau, à l'énergie ou encore à l'assainissement. Les discriminations à l'égard des femmes en matière de salaire, d'emploi et de prise de décisions sont des sujets de préoccupation majeurs portés par la société civile et régulièrement soulignés par les partenaires techniques et financiers du pays. La situation de la femme dans les pays de la sous-région est inquiétante puisque le taux de chômage global pour la région en 2012 était d'environ 18% chez les femmes contre 9% chez les hommes. Le taux de chômage des jeunes femmes était estimé à près de 42% (en 2012), et le nombre de femmes actives à 28%, ce qui est très faible comparativement aux autres régions du monde. Des progrès ont cependant été réalisés en matière de représentation des femmes au Parlement. En 2011, cette proportion était sept fois plus élevée qu'en 1990. Les facteurs qui ont favorisé ces situations étaient entre autres, des mesures de discrimination positive telles que des cadres juridiques garantissant des sièges aux femmes dans la sphère politique.

Par ailleurs, la sous-région subit une pression croissante liée à l'urbanisation. Les villes littorales connaissent une emprise humaine sans précédent avec des conséquences désastreuses sur les plans économique (pauvreté), social (chômage) et environnemental (pollutions). Devant cette urbanisation, faiblement maîtrisée, l'accès aux services sociaux de base pose des défis considérables pour les pouvoirs publics. Satisfaire les demandes en eau et en énergie sera particulièrement difficile dans une région où ces deux ressources demeurent sous fortes contraintes. L'accélération de la croissance démographique urbaine, notamment littorales, augmente les risques potentiels liés aux catastrophes naturelles et rend plus complexe le processus d'adaptation au changement climatique dans ces zones. Anticiper l'avenir, accroître les financements et s'adapter au changement climatique, permettraient aux pays de la sous-région de mieux relever les défis posés.

Tableau 2. Principaux indicateurs sociaux (UNECA, 2013)

	Taux de chômage - (%)	Taux de Pauvr 2012(%)	IDH - 2012 - classement	Dépenses dans secteur de la (% PIB) - 2010	Dépenses Education- PIB) - 2012
Algérie	10	5	0,713 (élevé) - 93 ^{ème}	3,6	4,6
Egypte	13	26	0,662 (moyen) - 130 ^è	2,4	3,8
Libye	30	< 1	0,769 (élevé) - 64 ^{ème}	1,9	ND
Maroc	9	28	0,591 (moyen) - 130 ^è	1,7	5,4
Mauritanie	31,2	42	0,467 (faible) -	1,6	4,4
Soudan	13	46,6	0,414 (faible) - 171 ^{ème}	1,3	6
Tunisie	16	18	0,712 (élevé) - 94 ^{ème}	3	6,3

1.3 PRIORITES ENVIRONNEMENTALES

1.3.1- RAPPEL DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Encadré 3. Rappel du contexte environnemental sous-régional (UNECA, 2013)

La gravité et l'urgence des questions environnementales et l'absence de coordination à l'échelle sous-régionale induisent des performances en matière de gouvernance environnementale limitées et surtout très différenciées par pays. L'Indice de performance environnementale (EPI, 2012) élaboré par le Forum économique mondial et l'Université de Yale, classe l'Égypte à la 60^{ème}, l'Algérie à la 86^{ème}, la Tunisie (99^{ème}), le Soudan (104^{ème}), le Maroc à la 105^{ème} place alors que la Libye arrive à la 123^{ème} place sur 132 pays classés. La Mauritanie n'a pas fait partie de ce classement récent pour absence de données. Cependant, ce pays s'est caractérisé jusque-là par de faibles performances en matière de gouvernance environnementale, puisqu'il s'est classé en 2010 à la 161^{ème} place sur 163 pays classés (indice ÉPI, 2010). L'ensemble des pays, excepté la Libye et le Soudan, ont signé et ratifié le protocole de Kyoto, et ont d'ores et déjà produit et soumis leurs premières et deuxièmes communications nationales.

L'Afrique du Nord se caractérise par un déficit hydrique des plus élevé au monde (disponibilités en eau inférieures à 1000 m³/an), une désertification qui affecte environ 85% des terres, lesquelles sont de plus en plus menacées par l'érosion et la salinisation, une agriculture à dominance pluviale très sensible aux variations climatiques, ainsi qu'une concentration démographique et des activités économiques de plus en plus importantes sur les zones côtières.). Tous ces facteurs font que cette sous-région a été qualifiée par le GIEC comme l'une des régions les plus sensibles au changement climatique.

Le coût de la dégradation de l'environnement varie entre 2 et 5% du PIB pour les quatre pays : Algérie, Égypte, Maroc et Tunisie, alors qu'il est estimé à près de 17% du PIB pour la Mauritanie. Sur la base de ce critère, la Tunisie enregistre les meilleures performances. Le coût estimé en Mauritanie, bien que largement supérieur aux autres pays, se situe dans les mêmes ordres de grandeur des chiffres enregistrés par les pays du Sahel comme le Mali, le Sénégal ou encore le Burkina Faso. Le tableau 3 présente les principaux indicateurs environnementaux de la sous-région.

1.3.2- LES CONTRAINTES MAJEURES

Les pays de la sous-région partagent certaines problématiques environnementales similaires : désertification, raréfaction des ressources en eau, dégradation des terres, des forêts et des pâturages, fortes pressions sur le milieu marin, changements climatiques, ou encore les pollutions industrielle, urbaine et agricole. La prise en compte de toutes ces questions à l'échelle de la sous-région est à l'heure actuelle insuffisante mais demeure un défi majeur de l'intégration régionale. Pour traduire, l'importance de ces questions et relever les défis environnementaux, tous les pays mettent en œuvre des stratégies et politiques adaptées, conformément aux priorités nationales et aux dispositions des différents accords et instruments multilatéraux majeurs sur l'environnement auxquels ils ont adhéré. L'examen de ces politiques fait ressortir un certain nombre de contraintes majeures que les pays devront lever pour infléchir les tendances actuelles et mettre la préservation de l'environnement et des ressources naturelles au service du développement durable de la sous-région.

1.3.2.1- DES RESSOURCES NATURELLES EN DEGRADATION CONTINUE

L'Afrique du Nord est constituée de plaines côtières, de chaînes de montagnes et de hauts plateaux. Les formations désertiques accaparent l'essentiel de la superficie de la région. La région est à dominance semi aride à aride, soumise à un climat résultant d'influences maritimes au nord, à l'est (Mer Méditerranée) et à l'ouest (Océan atlantique) et sahariennes au sud. Les terres arables y sont réduites, leurs superficies sont comprises entre 1% (Lybie) et 18,2% (Tunisie) des territoires nationaux. Dans l'ensemble, l'Afrique du Nord ne reçoit que 7% des précipitations totales du continent africain, avec une distribution inégale entre les pays, et à l'intérieur des pays¹⁰.

La sous-région subit de plein fouet les conséquences de la désertification (85% des terres), qui détruit le potentiel biologique des sols, avec comme conséquences la raréfaction de l'eau, la baisse de la productivité des terres, la perte de la biodiversité et la dégradation de la qualité de la vie. Les terres exploitables (15% de la superficie totale de la sous-région) sont menacées par l'érosion, la salinisation et des pratiques culturales non durables. Bien que ces problématiques soient partagées, dans un espace géographique commun et une zone économique en construction, les politiques nationales destinées à lutter contre ces phénomènes sont diversement menées par les États, sans concertation spécifique. La dégradation des sols et des forêts compromet les efforts entrepris en termes de sécurité alimentaire et menace les conditions de vie des générations futures. Elle a aussi des conséquences directes sur les migrations internes et extérieures, ce qui peut aggraver les pressions sociales sur les terres.

¹⁰ UE, 2012. Grande muraille verte : Initiatives et programmes en Afrique du Nord. Convention OSS-FAO.

En dehors de la Mauritanie (fleuve Sénégal), du Soudan (Nil) et de l'Égypte (Nil), l'Afrique du Nord ne possède pas de fleuves permanents de grande importance. En conséquence, le choix des États a été porté sur l'irrigation à partir des aquifères et des ouvrages hydrauliques. Mais, les questions relatives à la durabilité de ces aquifères, souvent transfrontaliers, à la demande croissante des pays et aux risques de conflits suite à l'exploitation non concertée de la ressource, demeurent des préoccupations importantes qu'il faudra toujours intégrer dans toute stratégie sous-régionale de mobilisation des ressources en eau.

Les oasis, piliers économiques de la sous-région et modèle de développement durable, construits par l'Homme à travers les siècles, sont aujourd'hui en danger du fait du changement climatique, notamment ses effets sur la disponibilité de la ressource en eau, de l'enclavement géographique, des difficultés d'accès aux circuits de commercialisation ou encore de l'évolution des modes de consommation vers des produits manufacturés au détriment des produits locaux. Par ailleurs, la région recèle une biodiversité importante pour le patrimoine mondial et pour les équilibres des écosystèmes. Selon le PNUE,¹¹ huit cent soixante-dix espèces de plantes sont classées rares, menacées ou endémiques en Afrique du Nord. Enfin, les ressources halieutiques, importantes dans des pays comme la Mauritanie et le Maroc, connaissent une surexploitation pour certaines pêcheries, notamment les poulpes et les sardinelles.

Pour inverser cette tendance, il est important d'adopter de nouveaux modes de production et de consommation durables ainsi qu'une gestion intégrée des ressources naturelles impliquant de façon effective l'ensemble des acteurs locaux.

1.3.2.2- UNE INSECURITE ENERGETIQUE ET UN POTENTIEL EN ENERGIES RENOUVELABLES FAIBLEMENT EXPLOITE

La demande énergétique de tous les pays est en augmentation régulière (6-8% en moyenne par an) et les besoins demeurent couverts par une énergie fossile subventionnée. L'épuisement à terme des sources d'énergie fossile, et les implications de l'agenda du développement durable en matière de réduction des émissions de carbone¹², placent la question énergétique au centre des défis environnementaux de la sous-région.

Pourtant la sous-région recèle un potentiel en énergies renouvelables important, à même de couvrir la quasi-totalité de la demande à moyen et à long terme, mais qui demeure faiblement exploité. Pour assurer leur sécurité énergétique, les pays de la sous-région se sont fixés comme objectif d'accroître significativement la part des énergies renouvelables (ER) dans leur mix énergétique. Certains pays, comme l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, l'Égypte, et plus récemment la Mauritanie, ont réalisé des investissements conséquents¹³.

L'exploitation de ce potentiel en ER se heurte à des difficultés de financements et de rentabilité. Le défi demeure celui de l'efficacité énergétique, considérée comme le gisement le plus rentable en matière de développement des services énergétiques.

¹¹ PNUE, 2013. Les pertes de biodiversité liée à l'expansion des terres cultivées dans les pays tropicaux

¹² Les émissions moyennes de CO₂ pour la sous-région, calculées sur les 30 dernières années, sont d'environ 2,1 tonnes métriques/habitant. Elles sont très différenciées selon les pays et varient d'un maximum de 8 TM/hbt pour la Libye à 0,2 TM/hbt pour le Soudan

¹³ Le secteur des énergies renouvelables en Afrique du Nord. CEA-AN, 2012

Relever ce défi passe par la mobilisation des financements nécessaires et la promotion du transfert de technologies, en renforçant les réseaux d'échanges et les partenariats entre pays membres, ou encore l'optimisation des infrastructures d'interconnexions transfrontalières.

Dans ce cadre, un certain nombre d'actions devra être entrepris au niveau de la sous-région : (i) l'harmonisation progressive des réglementations et des codes de réseaux ; (ii) la formulation d'une stratégie régionale de développement des capacités et de transfert des connaissances ; (iii) la formulation d'une stratégie sous-régionale des ER qui favorise l'émergence de pôles industriels régionaux ; (iv) le développement de programmes régionaux fédérateurs, notamment dans le domaine de la recherche scientifique dédiée aux énergies renouvelables.

1.3.2.3- DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES PEU MAITRISÉS

La sous-région est aujourd'hui considérée parmi les zones les plus vulnérables au changement climatique. Ce dernier risque d'impacter, à court terme, la vie des populations de cette sous-région (pertes de productivité, baisse des revenus agricoles, migrations...) et de contribuer à la dégradation des ressources naturelles. Les émissions, toujours plus importantes de gaz à effet de serre¹⁸, les modifications constatées de la pluviométrie et des températures, les risques d'élévation du niveau de la mer (risques pour la Mauritanie, la Tunisie, de l'Égypte et le Maroc) et la recrudescence des épisodes climatiques extrêmes sont autant de signes aujourd'hui visibles et de défis à relever pour cette région. Les investissements à consentir pour inverser, voire arrêter cette tendance, par l'adaptation ou l'atténuation des effets du changement climatique, seront particulièrement lourds et difficiles à supporter par les États si des politiques d'urgence n'étaient pas mises en œuvre dans ce domaine. Une solution durable passe par une gestion intégrée des ressources naturelles (sols, eau, forêts) dans le cadre de politiques cohérentes et concertées au niveau sous-régional et d'un partenariat régional et international centré sur les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques.

A titre d'exemple, l'UMA a d'ores et déjà opéré des choix politiques stratégiques intégrant la vulnérabilité de la sous-région et son besoin d'adaptation face aux changements climatiques. Il s'agit de : (i) initier à grande échelle des programmes de sensibilisation et d'éducation des populations aux effets des CC et à l'utilisation des moyens techniques disponibles permettant d'améliorer l'adaptation ; (ii) concevoir des projets visant un transfert vers les pays de la sous-région des technologies permettant une adaptation de leurs actions au contexte nouveau du climat de la région. Créer des mécanismes financiers permettant de promouvoir ce transfert de technologies (une action de coopération UMA/Japon a été identifiée dans ce domaine) ; (iii) Mettre en place dans la sous-région des structures pérennes en mesure de gérer de façon durable les questions liées aux changements climatiques (dans ce cadre l'UMA a présenté le projet de création de l'Observatoire Maghrébin d'Alerte Précoce à la Sécheresse - OMAS).

Tableau 3. Les principaux indicateurs environnementaux par pays. (UNECA 2013)

	Déforestation moyenne annuelle (2000-2010)	Aires protégées (% territoire national - 2010)	Ressources Eau douce renouvelables (m ³ / hbt - 2010) <i>interne</i> / <i>total</i>	Accès potable population)-2010	Accès eau (% population)-2010	Accès Assainissement (% population)- 2010	Croissance annuelle Population urbaine (1990- 2011)	Emission de CO ₂ (millions de tonnes métriques)- 2010	Utilisation Energie (Kg.éq.pétrole/hbt) - 2010	Production Electricité (milliards KW/heure)-2010
Algérie	0,57	6,2	313 < 1000	83	83	95	2,6	121,3	1,138	45,6
Egypte	-1,73	6,1	22 < 1000	99	99	95	2,1	216,1	903	146,8
Libye	0,00	0,1	109 < 1000	ND	ND	97	1,3	62,9	3	31,6
Maroc	-0,23	1,5	899 < 1000	83	83	70	1,6	48,8	517	22,3
Mauritanie	2,66	1,1	153 3000	62	62	26	3	2,1	ND	ND
Soudan	0,08	4,2	672 2000	58	58	26	2,6	14,3	371	7,8
Tunisie	-1,86	1,3	353 < 1000	94	94	85	1,5	25,2	913	16,1

1.4 LES PRIORITES TRANSVERSALES

1.4.1- L'INTEGRATION EQUILIBREE DES TROIS DIMENSIONS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La faible intégration holistique des trois piliers a des conséquences importantes sur l'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté. L'évaluation des écosystèmes par le biais des fonctions, biens et services, comme celles qui ont été mises en œuvre sur des écosystèmes particuliers (les zones humides) en Mauritanie¹⁴, montrent qu'il existe une relation directe entre la santé de l'environnement (des écosystèmes) et le bien-être économique et social, et conclut que les efforts tendant à réduire la pauvreté et à améliorer le bien-être humain ne pourront aboutir si rien n'est fait pour enrayer la dégradation de l'environnement. En substance, les biens et services qui stimulent les économies et sous-tendent les systèmes sociaux proviennent en grande partie d'environnements sains. De telles démarches permettent de proposer des options de gouvernance mettant la gestion durable des écosystèmes au service du développement local et national.

Pour faire progresser le développement durable, il est important de ne pas oublier le principe fondamental selon lequel la viabilité environnementale, le développement économique et le bien-être social sont des objectifs complémentaires. Dans la réalité, l'importance de l'environnement pour les deux autres piliers du développement durable n'est pas encore suffisamment reconnue dans les grands processus décisionnels. Cinq principes sont importants à intégrer si l'on veut réussir cette vision holistique : (i) la volonté politique de tous les pays ; (ii) la définition d'un cadre d'action cohérent à vocation transversal ; (iii) le renforcement des capacités de suivi et de mise en œuvre ; (iv) l'aplanissement des obstacles institutionnels et juridiques ; et (v) la mise en place d'un cadre d'évaluation pérenne des résultats et des efforts déployés pour assurer la cohérence des politiques.

Pour y arriver, un certain nombre de recommandations peuvent être formulées :

- Développer des systèmes d'informations et des indicateurs de gouvernance articulés, combinant les trois dimensions ;
- Promouvoir les évaluations intégrées des Ecosystèmes
- Impliquer l'ensemble des acteurs, sociaux, économiques et environnementaux, dans les processus de décision mis en œuvre aux échelles sous-régionale, nationale et locale ;
- Développer des guides d'intégration des trois dimensions dans les différentes branches d'activités ;
- Promouvoir les investissements socialement responsables et respectueux de l'environnement ;
- Elaborer un référentiel commun entre les 7 pays de la sous-région ;
- Promouvoir les synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement et déterminer les éléments opérationnels qui guideront la mise en place de ces synergies;

¹⁴ Evaluations Intégrées d'Ecosystèmes humides productifs en Mauritanie. APE, PNUD-PNUE, 2010.

- Établir un lien plus étroit entre l'élaboration des politiques de développement durable et les processus de planification budgétaire.

1.4.2- LA PROMOTION D'UNE ECONOMIE VERTE

Les pays de la sous-région sont aujourd'hui conscients de l'inefficacité des trajectoires actuelles de croissance. Ils ont pour la plupart affirmé vouloir s'engager dans la promotion d'une croissance verte et solidaire. Cependant, ils demeurent persuadés que la tendance actuelle ne pourra être inversée qu'au prix d'investissements importants et de profonds bouleversements sociaux dans les sociétés. Cette transition suppose que l'analyse économique intègre, au-delà du PIB, le capital naturel et les services écosystémiques à la comptabilisation des richesses nationales.

Le véritable défi pour les pays de la sous-région est de faire de l'économie verte le moteur de la croissance et du développement durables. La mise en œuvre de cette vision suppose au préalable : (i) d'intégrer les principes d'une croissance verte inclusive dans les politiques, programmes et plans de développement existants, au niveau sectoriel et aux échelles nationale et locale ; (ii) de faire participer l'ensemble des acteurs de la société civile et du secteur privé dans un objectif majeur d'élimination de la pauvreté et de sécurité alimentaire. Les efforts devront être fournis aux échelles locales, nationales et sous-régionale ; (iii) d'inviter les pays développés et toute la communauté internationale à honorer les engagements pris en matière de financement, de renforcement des capacités et de transferts et développement de technologies respectueuses de l'Homme et de son Environnement ; (iv) de renforcer les partenariats existants et d'en susciter de nouveaux, techniques et financiers, mondiaux, régionaux et sous-régionaux, pour l'intégration effective d'une croissance verte et inclusive dans les modèles de développement ; et (v) d'adapter les cadres institutionnels pour une meilleure prise en compte de tous les défis émergents (croissance verte, modes de consommation et de production durables, changements climatiques).

La réussite de cette transition requiert aussi de la part des pays de la sous-région la réalisation d'investissements intelligents, permettant d'éviter à l'avenir tous les coûts supplémentaires. Il s'agit notamment d'investissements dans les infrastructures, l'énergie et les zones urbaines durables ; une meilleure gestion des ressources naturelles, y compris les terres, les forêts et les minerais ; le renforcement de la résilience économique, sociale et physique, y compris la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique ; et le renforcement de la sécurité alimentaire.

1.4.3- LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES

Les pays de la sous-région, malgré les avancées enregistrées sur le plan économique et sociale, demeurent confrontés, à de nombreux défis, tels que l'amélioration de la productivité, la diversification des économies, l'augmentation et l'accélération des exportations, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et son adéquation avec les besoins des secteurs productifs ou encore le développement des services sociaux et la couverture de leurs besoins de financement. Toutefois, l'une des contraintes majeures reste l'insuffisance des moyens de financement de l'activité économique.

Certaines filières prometteuses ont aujourd'hui du mal à se développer faute de financements adaptés et suffisants. C'est le cas par exemple des énergies renouvelables.

Dans la plupart des pays de la sous-région, les priorités en matière de financement sont souvent exprimées en termes de mobilisation du financement interne. Le recours au financement extérieur, en complément des sources internes, se focalise davantage sur les ressources privées en provenance du reste du monde que sur l'aide publique au développement. En effet, on estime que cette dernière ne contribue aux financements de la sous-région qu'à hauteur de 4%¹⁵. Les capacités de mobilisation des financements internes dépendront du degré d'implication de l'ensemble des acteurs du développement, de la participation du système bancaire, mais aussi de la viabilité des instruments de crédit mis en place.

Conscients de l'importance de la crise économique mondiale et des nouveaux défis que rencontrent actuellement les pays développés, les pays de l'Afrique du Nord doivent explorer des voies novatrices en termes de source de financement. Le secteur privé de la sous-région pourrait être un acteur clé du financement du développement durable de la région. Pour cela, cet acteur devra s'impliquer davantage dans la mise en place des instruments et opportunités offertes aux échelles nationales et internationales. Le partenariat public privé pourrait jouer un rôle important notamment en contribuant à la mobilisation de technologies propres.

La stratégie de mobilisation des financements devra aussi explorer le potentiel de coopération sous-régionale, jusque là sous-utilisé, notamment à travers l'adoption de politiques sectorielles sous-régionales. Un partenariat gagnant-gagnant au sein des pays de la sous-région peut être envisagé, avec notamment l'implication de pays disposant de liquidités importantes, comme l'Algérie et la Libye. La contrepartie des pays bénéficiaires peut être envisagée sous formes de facilités économiques en termes d'investissement ou d'importation ou de transferts de compétences et de technologies. Sur cette même base, on peut imaginer la mise en place de fonds communs issus des ressources internes de la sous-région et pouvant servir au financement des bonnes pratiques de développement durable identifiées dans les différents pays.

La coopération Sud-Sud, particulièrement entre l'Afrique du Nord et les pays arabes, doit aussi être sollicitée. En effet, la proximité géographique et culturelle, qui existe entre l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, représente un atout certain pour une coopération financière réussie.

Il est aussi permis d'explorer les instruments de financements offerts à travers les trois conventions environnementales majeures avec la particularité relative à la convention de lutte contre la désertification, parent pauvre parmi les trois, et pour laquelle il convient de demander un renforcement spécifique à la hauteur des enjeux qui se posent dans cette sous-région aux trois-quarts désertique. A ce titre, il faut noter que jusqu'à présent les pays de la sous-région ont fait preuve d'une capacité limitée à actionner ce type de leviers financiers. Les projets et initiatives financés à partir de mécanismes tels que les fonds d'adaptation ou encore les MDP demeurent limités à certains pays (essentiellement Egypte, Maroc et Tunisie). Des pays comme la Mauritanie, le Soudan et la Libye demeurent en dehors de cette dynamique.

Pour les aspects liés au changement climatique, on peut rappeler la création d'un fonds vert pour le climat qui sera logé en Corée du Sud et dont les travaux devraient commencer au cours de la seconde moitié de 2013. Les activités opérationnelles de ce mécanisme devraient être lancées en 2014. Les engagements pris à Cancún par les pays

¹⁵ CEA-AN, 2011. Mobiliser les ressources pour financer le développement en Afrique du Nord.

développés ont été réitérés lors de cette conférence de Doha. L'Allemagne, le Royaume-Uni, la France, le Danemark, la Suède et la Commission européenne ont, à cette occasion, annoncé des contributions financières concrètes pour la période allant jusqu'en 2015, totalisant environ 6 milliards de dollars.

Enfin, l'Afrique du Nord devrait pouvoir bénéficier des engagements volontaires, estimés à près de 500 milliards USD, enregistrés lors de cette Conférence Rio+20, notamment dans les dix domaines suivants :

1. Elimination de la Pauvreté : il s'agit essentiellement de fonds devant servir à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'accélération des OMD ;
2. Biodiversité, Forêts et Ecosystèmes fragiles : plus de 61 milliards de USD ;
3. Eau : plus de 4 milliards USD ;
4. Energie durable : orientation privilégiée des fonds vers l'Afrique en général et vers l'Afrique du Nord en particulier ;
5. Les Changements climatiques : les montants pouvant couvrir l'Afrique du Nord risquent de ne pas être très importants compte tenu de la faible couverture géographique proposée (dans laquelle d'autres pays africains ont déjà été proposés) ;
6. Les systèmes de suivi du développement durable (indicateurs) : ces fonds estimés à près de 10 milliards USD sont destinés à la phase post 2015 ;
7. Economie du développement durable : une grande partie sera dédiée à la promotion des entreprises vertes ;
8. Stratégies et Politiques de Développement Durable : financement des actions articulées à l'économie verte ;
9. Océans et Mers : pour l'Afrique du Nord, il s'agira essentiellement des efforts en faveur de la réduction des pollutions côtières et maritimes ;
10. Sensibilisation et Communication sur le Développement Durable.

Cependant, et dans le but de convertir ces engagements en actes concrets, les pays de la sous-région devraient saisir les parties engagées dans les domaines sus cités et définir avec elles les modalités de mise en œuvre des engagements pris. Ces actions pourraient être concertées et coordonnées dans le cadre d'une initiative globale dans laquelle les organisations internationales de proximité, et notamment la CEA, doivent jouer un rôle moteur (mobilisation des financements auprès des parties engagées, appui aux régions concernées, discussions des rôles, responsabilités et calendrier, inventaire des besoins réels...).

1.4.4- LA BONNE GOUVERNANCE

La promotion de la bonne gouvernance représente l'un des objectifs majeurs affichés par les gouvernements des différents pays de la sous-région, mais aussi une recommandation forte, issue de la conférence de Rio+20, pour tous les pays membres.

La bonne gouvernance économique et politique est essentielle pour promouvoir et préserver les acquis en matière de développement. C'est l'une des conditions de base de l'efficacité des politiques publiques.

Si la gouvernance économique s'est améliorée dans certains pays de la sous-région, comme en témoignent les performances enregistrées dans ce domaine par l'Afrique du Nord, beaucoup de progrès restent à faire en termes de gouvernance politique. Il s'agit notamment de renforcer les institutions de l'Etat pour : (i) une plus grande transparence dans la gestion des affaires publiques ; (ii) la promotion de processus électoraux libres et transparents ; (iii) la lutte contre la corruption ; ou encore (iv) l'amélioration de l'efficacité des prestations des services publics. Ces efforts seront différenciés selon les pays, en fonction des progrès déjà accomplis par chacun.

Les événements survenus dans la région en 2011 dans la sous-région, sur la base de contestations économiques et sociales, ont trouvé des échos favorables dans le sens d'une plus grande implication de la société civile et de la jeunesse dans les processus de décision. Ce qui renforce la responsabilité sociale et la transparence dans la gestion des affaires publiques.

La plupart des pays ont d'ores et déjà mis en place des stratégies et des institutions de lutte contre la corruption. C'est le cas par exemple en Tunisie, au Maroc, en Egypte et en Algérie. Alors que la Mauritanie a adopté, grâce à l'appui des Nations Unies une stratégie de lutte contre la corruption.

De manière générale, tous les pays devront mettre en place des mesures de promotion de la bonne gouvernance. Il est également nécessaire de renforcer les capacités institutionnelles et ce aussi bien à l'échelle nationale que locale afin d'assurer la participation active des différentes parties prenantes (y compris société civile, secteur privé...) au processus de développement de la sous-région.

1.4.5- L'INTEGRATION REGIONALE

L'intégration régionale représente une opportunité de croissance économique réelle car elle permet d'orienter les flux de ressources d'une activité économique vers une autre ou encore d'un niveau de productivité vers un autre. L'union économique à l'échelle de la sous-région d'Afrique du Nord, malgré ses atouts indéniables, n'est pas encore une réussite en matière d'intégration économique, sociale et environnementale. A ce jour, les pays d'Afrique du Nord n'ont pas tiré pleinement parti des liens existant entre eux en tant que marchés et sources d'approvisionnement et n'ont donc pas réalisé les gains potentiels en termes de croissance économique et d'emploi. Les échanges entre les pays de la région représentent moins de 3 % du volume global de leurs échanges, soit le niveau le plus faible au titre de l'ensemble des accords commerciaux régionaux enregistrés auprès de l'OMC.

Le renforcement de l'intégration régionale, demeure un moyen important de gérer de façon durable les ressources naturelles, sous fortes pressions, de cette région et d'apporter des réponses collectives efficaces aux défis du développement durable de toute la sous-région. Aucune des économies du Maghreb n'est aujourd'hui suffisamment développée pour assurer à elle seule sa prospérité. Ce n'est donc qu'ensemble qu'elles pourront devenir prospères. L'exploitation réciproque des forces et potentialités de chaque pays doit faire l'objet d'une réflexion plus poussée et d'un partenariat gagnant-gagnant au bénéfice du développement économique de toute la région.

II. ANALYSE ET MISE EN COHERENCE DES PRIORITES PAR DOMAINE ET PAR THEMATIQUE

Le chapitre précédent a permis de mettre en exergue les contraintes majeures du développement durable dans la sous-région. Parmi ces contraintes, certaines sont d'ordre économique, d'autres sont sociales ou encore environnementales. Le rapport identifie aussi des problématiques transversales majeures que l'Afrique du Nord devra prendre en compte pour s'inscrire dans un développement durable. Le tableau 4 reprend les principales contraintes soulevées.

Tableau 4. Récapitulatif des principales contraintes identifiées

Contraintes économiques	Contraintes sociales	Contraintes environnementales	Contraintes transversales
Vulnérabilité des économies aux chocs et aléas climatiques	Taux de chômage encore important, notamment chez les jeunes	Dégradation continue des ressources naturelles (désertification, baisse de la biodiversité...)	Faible intégration régionale
Faible diversification et forte dépendance des économies vis-à-vis des ressources naturelles / secteurs (mines, pétrole, gaz, agriculture, élevage, tourisme, selon les pays)	Insécurité alimentaire menaçante et insuffisance de la qualité nutritionnelle	Rareté de l'eau et insuffisance de l'assainissement, notamment en milieu rural	Promotion encore insuffisante de la bonne gouvernance
Incapacité des taux de croissance actuelle à générer des emplois	Croissance démographique et développement urbain	Insécurité énergétique (accès, durabilité...) et faible valorisation du potentiel en énergie renouvelable	Faible mobilisation des ressources financières
Croissance non inclusive	Pauvreté et faiblesse de la protection sociale	Faible maîtrise des changements climatiques et des Pollutions	Faible promotion d'une économie verte
Développement industriel limité et climat à l'investissement à dynamiser	Disparités régionales (géographique et de genre)	Intégration insuffisante des principes du développement durable dans les politiques publiques	Intégration non équilibrée des trois dimensions du développement durable

Dans ce qui suit, nous avons formulé ces contraintes sous forme de priorités avant de les croiser aux principaux résultats des processus de consultations nationales menées dans certains pays pour l'élaboration de l'agenda post 2015.

2.1- SYNTHÈSE DES PRIORITÉS PAR DOMAINE ET PAR THÉMATIQUE

Du chapitre précédent, peuvent être tirées un certain nombre de priorités qui devront articuler les actions stratégiques futures des pays de la sous-région. Ces priorités ont été regroupées en quatre axes d'intervention (tableau 5).

Tableau 5. Identification des axes d'intervention prioritaires

Axe 1. Economie verte et inclusive	Axe 2. Accès aux services sociaux de base	Axe 3. Maîtrise intégrée des changements globaux	Axe 4. Etat de droit et efficacité de l'action publique
<ul style="list-style-type: none"> - L'Agriculture durable et la sécurité alimentaire - La croissance inclusive, la réduction de la pauvreté et l'emploi - Economie verte et valorisation durable des ressources naturelles - Cadre des investissements et promotion du secteur privé - Infrastructures pour un développement économique durable - Développement industriel, Recherche et Développement et modes de production durables - Réduction des disparités régionales et Approche territoriale du développement durable - Intégration régionale (échanges, commerce, coopération, coordination des politiques...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Croissance démographique et développement urbain - Chômage des jeunes et protection sociale - Inégalités sociales, pauvreté et moyens d'existence durables - Accès universel aux soins de santé de qualité - Hygiène et Qualité nutritionnelle - - Education et formation technique et professionnelle de qualité - - Genre et autonomisation des femmes - Filets de sécurité et protection sociales 	<ul style="list-style-type: none"> - Les changements climatiques et réduction des risques de catastrophes - La désertification et sécheresse - Gestion durable des ressources naturelles (sols, eau, forêts) - La sécurité énergétique et les énergies propres et durables - Préservation de la biodiversité et des Ecosystèmes - - Pollutions et Gestion des produits chimiques et déchets spéciaux - Accès universel à l'eau et à l'assainissement - Intégration de l'environnement dans les politiques publiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne Gouvernance - Paix et sécurité des personnes, des biens et des territoires - - Egalités et justice sociale - Mobilisation des ressources financières

2.2- LES PRIORITÉS THÉMATIQUES ET SECTORIELLES DÉTERMINÉES LORS DES CONSULTATIONS NATIONALES POST 2015

Les consultations ont été lancées dans cinq des sept pays de la sous-région. Quatre ont d'ores et déjà été achevées (Maroc, Soudan, Algérie et Egypte), un autre est actuellement en cours (Mauritanie). Pour la Tunisie et la Libye, il nous a été impossible d'avoir des informations sur l'état de mise en œuvre de ce processus.

Lors de ces consultations nationales menées dans les différents pays, l'importance du processus de mise en œuvre des OMD a été largement discutée. L'approche en termes de planification et de sensibilisation ainsi que les moyens déployés ont permis une bonne appropriation des enjeux, au moins auprès de certains acteurs (Administration publique, société civile, experts). Les participants à ces consultations nationales ont salué certains avantages du processus des OMD. L'uniformisation du canevas et l'élaboration régulière de rapports d'avancement par pays, par sous-région, par région, et au niveau mondial, ont facilité, selon les participants, l'appropriation de cet exercice.

Malgré la pertinence des OMD définis, certaines thématiques, cruciales pour atteindre un développement durable, ont été soit oubliées soit faiblement renseignées. Il s'agit notamment de celles liées à la gouvernance, à l'économie verte ou encore à la justice sociale et à la sécurité des personnes et des biens.

En matière de suivi et d'évaluation, la plupart des pays ont relevé la nécessité de combiner les indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour mieux cerner les cibles à atteindre et promouvoir la prise de responsabilité dans la mise en œuvre.

L'absence d'indicateurs à l'échelle locale a été identifiée comme étant une lacune majeure qui a laissé persister, voire s'approfondir, les disparités entre les différentes régions d'un même pays, et ce, aussi bien sur le plan économique, social qu'environnemental. L'équité d'accès aux services de base, l'exploitation optimale des potentialités économiques régionales ne pourront se réaliser sans indicateurs pertinents définis à cette échelle.

La synthèse des résultats de ces consultations nationales pour l'agenda post-2015 est présentée dans le tableau 6.

Tableau 6. Présentation des domaines et thématiques prioritaires identifiées à l'issue des processus de consultations nationales

Pays	Etat d'avancement des consultations nationales au mois de juin 2013	Domaines prioritaires	Thèmes prioritaires
Algérie	<i>Finalisé</i>	<p>Bonne gouvernance et Etat de droit</p> <p>Le logement</p> <p>Paix et sécurité</p> <p>Emploi notamment des Jeunes et des femmes</p> <p>Elimination des facteurs de dégradation de l'environnement</p> <p>Education</p> <p>Cohésion sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'accès aux services publics et de la qualité de leurs prestations, en particulier pour les personnes les plus vulnérables - Allègement des procédures administratives, la lutte contre la corruption et une meilleure communication entre les autorités et les citoyens - Respect des libertés, une meilleure application de la loi et la Promotion et le renforcement de la justice - Dialogue social et le développement des espaces de concertation - Une meilleure gestion du foncier et du cadre de vie, des incitations à la construction plus efficaces, et une réduction des coûts - Plus d'équité dans la distribution des logements sociaux - lutte contre certains fléaux sociaux (délinquance, drogue, ...) - Sensibilisation des acteurs impliqués dans ce domaine, promotion de la prévention, et synergie entre les nombreux intervenants - Lutte contre le terrorisme, le crime organisé et autres fléaux transnationaux - Economie plus diversifiée, croissance économique davantage tirée par les secteurs productifs, - respectueuse de l'environnement et ayant un contenu prononcé en TIC (redistribution de revenus axée sur la productivité du travail tracée par l'agriculture et le BTP ainsi que l'économie du savoir), une meilleure répartition des richesses créées - un système d'éducation/formation performant et en forte synergie avec le monde économique, ainsi qu'une équité territoriale plus accentuée - Programmes d'autonomisation des femmes et des jeunes - Lutte contre la désertification et les sécheresses - Amélioration de la résilience face aux changements climatiques - Restauration des écosystèmes dégradés et préservation de la biodiversité - Lutte contre les pollutions - Améliorer la qualité de l'éducation, son accessibilité (surtout pour les personnes à besoins spécifiques, et dans les zones les plus enclavées) - Modernisation (notamment par la généralisation des TIC) - Eradiquer l'analphabétisme - Investir davantage dans la formation professionnelle et la recherche scientifique en vue d'augmenter à terme la productivité et les revenus des travailleurs - Introduire plus d'équité dans le soutien de l'Etat - Préserver la gratuité de l'éducation - Solidarité au sein de la famille, entre communautés et entre organisations de la société civile, - Instaurer une culture du dialogue social, d'écoute d'autrui.

		<p>Santé et Accès aux Soins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter l'offre de soins, notamment spécialisés, à travers une plus grande extension du réseau de soins au profit de zones les plus faiblement couvertes (Sud et zones enclavées en particulier) et des populations à grande fragilité (par la multiplication de structures adaptées) - Renforcer les capacités des services de santé et les ressources allouées (par l'institution de la formation tout au long du cycle de vie et l'augmentation des budgets notamment) - Introduire plus de rationalité et de transparence dans leur gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les initiatives de développement ciblant les jeunes, les femmes et les enfants - Réduire les disparités régionales et augmenter les dépenses sociales - Dynamiser l'économie en restaurant la confiance des investisseurs, en créant plus d'emplois et en augmentant les dépenses sociales
		<p>Economie inclusive</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre les dispositions appropriées pour la maîtrise de l'émigration des jeunes - Protéger les frontières égyptiennes et restaurer la sécurité dans les rues en appliquant les lois de protection contre les crimes et les violences
<p>Egypte</p>	<p>Finalisé</p>	<p>Sécurité humaine</p> <p>Gouvernance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le renforcement des institutions et intégrer l'ensemble des acteurs dans la conception et la mise en œuvre des politiques économiques et sociales (notamment les jeunes, les femmes et les populations rurales) - S'assurer que des ressources suffisantes sont mobilisées pour le suivi et évaluation et l'archivage des documents dans le cadre de la mise en œuvre des projets de développement - S'assurer que les stratégies et programmes de développement durable sont formulés de manière rationnelle et sont dotés de moyens humains et de ressources financières requis pour leur mise en œuvre - Développer un code d'éthique pour la société civile - Élargir le dialogue entre le Gouvernement et le secteur privé - Ouvrir les canaux de communication à toutes les organisations de la SC - Promouvoir une plus grande participation citoyenne à l'action de la SC et encourager le volontarisme - Faire participer la société civile égyptienne, les universitaires et le secteur privé dans la formulation des politiques publiques, notamment la vision future du pays, des cibles et des indicateurs - Réformer le système éducatif en l'adaptant aux besoins du marché du travail
		<p>Justice sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'état de droit et la justice pour tous - Adapter des réformes profondes dans les secteurs de l'éducation et de la santé pour assurer le bien-être de tous les citoyens - Renforcer les politiques sociales par le contrôle de la croissance démographique et de la santé, à travers des campagnes d'information et de sensibilisation (planning familial, santé reproductive, contrôle des naissances...) - Inscrire la promotion des droits humains et de l'égalité de Genre dans la Constitution, dans les politiques et stratégies du gouvernement et dans les établissements religieux
		<p>Environnement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les initiatives ciblant les énergies alternatives aux énergies fossiles (énergies renouvelables notamment) - Introduire des mesures visant la protection de l'environnement, la sécurité alimentaire et la préservation des ressources en eau pour les générations futures
		<p>Droits économiques et sociaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir une éducation universelle de qualité - Assurer l'accès à des services de santé de qualité - Garantir un emploi décent à chaque citoyen dans le cadre d'une croissance économique durable

Maroc	Finalisé	Gouvernance et Etat de droit	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer l'émergence d'une classe politique responsable, garant du respect des droits et des institutions - Promouvoir la participation politique des femmes - Promouvoir les valeurs de la citoyenneté - Lutter efficacement contre la corruption afin de garantir les droits pour tous
		Environnement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Le respect de l'environnement est avant tout une valeur civique
		Paix et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Seules une coexistence pacifique et la paix internationale peuvent garantir la sécurité des personnes et des communautés
		Coordination et financement du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer Le financement requis pour un développement durable - Renforcer le rôle des Nations Unies pour la coordination des financements du développement durable
		Droits humains	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer les mêmes droits pour tous, sans inégalités ni disparités
Mauritanie	<i>En cours</i>		
Soudan	Finalisé	Une croissance inclusive et des moyens d'existence durables	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la pauvreté - Réduction du chômage, en particulier chez les jeunes - Redynamiser l'agriculture et l'industrie - Renforcer le secteur privé - Lutter contre la dégradation de l'environnement - Maîtriser l'impact des changements climatiques, les risques et catastrophes naturelles - Diversification des moyens d'existence en milieu rural et urbain - Promotion des investissements dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage - Offrir un filet de sécurité social et une protection sociale de base
		Paix et Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités institutionnelles pour une meilleure gouvernance - Appuyer et finaliser le processus de décentralisation - Améliorer la coordination autour de l'aide au développement - Promouvoir l'état de droit - Décentraliser les pouvoirs de gestion, de planification et d'allocation budgétaire - Renforcer les systèmes de l'état civil et de la protection des enfants - Renforcer les capacités des acteurs en matière de planification et d'analyse des données - Renforcer les capacités en matière d'intégration du Genre - Assurer la paix et la cohésion sociale par la promotion du dialogue et de la diversité culturelle (appuyer la société civile à jouer un rôle important dans ce domaine, assurer la sécurité des différentes communautés, contrôler le trafic d'armes légères)
		Accès aux services de base et Infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> - Accès durable à des services de base pour toute la population (atteindre les DMDs) - Renforcement des capacités pour un développement durable - Promouvoir des réformes pour une gouvernance transparente - Renforcement des politiques sectorielles - Mise en œuvre efficace et efficiente des politiques sectorielles de développement économique et social - Appuyer la généralisation de services de base de qualité en ciblant les plus démunis

2.3- MISE EN COHERENCE DES DOMAINES ET THEMATIQUES

Sur la base des analyses réalisées précédemment et tenant compte des priorités dégagées par certains pays à l'issue des processus de consultations nationales pays post 2015, on peut proposer et décrire les domaines et thématiques prioritaires retenues pour la sous-région. Compte tenu de l'interdépendance entre certains thèmes (inter relations entre les trois piliers du développement durable) et de la nécessité de réduire le nombre de thématiques prioritaires, une agrégation de ces thématiques a été réalisée. Cette agrégation a veillé à la cohérence entre les domaines et les thématiques sans perdre de vue les priorités exprimées à l'échelle de la sous-région.

2.3-1. OBJECTIF 1. REDUIRE LA PAUVRETE, LA MARGINALISATION ET L'EXCLUSION SOCIALE DES POPULATIONS VULNERABLES

Ce domaine est articulé autour de quatre grandes cibles : (i) éliminer la pauvreté ; (ii) Assurer l'égalité entre Hommes et Femmes ; (iii) garantir l'éducation et la formation ; et (iv) garantir la sécurité alimentaire

2.3-1.1. ELIMINER LA PAUVRETE

Même si la pauvreté a beaucoup diminué, ces dernières années, à l'échelle de la sous-région et que plusieurs pays pourront atteindre l'ODD 1 en 2015, il subsiste encore des chiffres alarmants dans certains pays. C'est le cas par exemple pour la Mauritanie et le Soudan, qui affichaient respectivement 42 et 46% de taux de pauvreté pour l'année 2012. Les taux de pauvreté au Maroc et en Égypte restent aussi assez élevés (plus de 25%). Cette pauvreté demeure plus importante en milieu rural, où plus de 50% de la population est pauvre, notamment en Mauritanie, en Égypte et au Soudan.

L'évaluation de la mise en œuvre des OMD a permis de faire ressortir un certain nombre d'enseignements, notamment par rapport à certains facteurs déterminants pour la réduction de la pauvreté et qui n'ont pas été pris en compte dans ce premier exercice. Il s'agit notamment de l'accès à la terre et à la propriété foncière. Ce thème devra être intégré dans le cadre des thématiques prioritaires retenues. Des mesures appropriées devront être prises par les pays pour faciliter cet accès dans l'équité et la transparence.

Un seuil de pauvreté devra être défini par pays mais aussi à l'échelle sous-régionale. L'incidence des disparités régionales et des inégalités sociales sur la pauvreté pourra ainsi être considérée comme des thématiques prioritaires. Une mise en exergue des effets des mesures sociales (protection sociale, santé), environnementales (accès à l'eau et à l'énergie) et économique (croissance inclusive) sur la pauvreté permettra de suivre l'intégration holistique entre les trois piliers du développement durable.

2.3-1.2. ASSURER L'EGALITE ENTRE HOMMES ET FEMMES

Si la situation des femmes s'est beaucoup améliorée dans les domaines de l'éducation et de la santé, il subsiste encore des retards importants, notamment sur les questions de l'emploi, de l'accès aux moyens de production, de la

justice et de la représentation dans les sphères de décision. Pourtant, le fait d'offrir aux femmes de meilleures opportunités économiques renforcerait la croissance et entraînerait un recul de la pauvreté.

Cet axe abordera aussi des thèmes tels que la sécurité compte tenu de la recrudescence dans la sous-région des violences et des crimes envers les femmes (exemple récent de l'Égypte). L'intégration de l'approche Genre dans les processus budgétaires devra être une priorité. Enfin, l'importance de l'accès aux soins de santé, particulièrement en milieu rural apparaît comme une autre priorité à prendre en charge.

2.3-1.3. GARANTIR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La qualité des systèmes éducatifs de la sous-région est en régression continue. Ces systèmes ne permettent plus de répondre aux besoins du marché du travail. Pour y arriver, des réformes profondes devront être entreprises. Elles viseront la formation professionnelle et technique pour mieux répondre aux besoins du marché, mais concerneront aussi l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ainsi que l'éducation non formelle. Pour y arriver, il est important de mobiliser des financements importants pour ce secteur et d'investir dans le renforcement du personnel éducatif. L'égalité entre hommes et femmes et le suivi de l'adéquation entre le capital humain et l'employabilité devront être pris en compte.

2.3-1.4. GARANTIR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA QUALITÉ NUTRITIONNELLE

L'agriculture, l'élevage et la pêche recèlent un potentiel considérable en termes de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire. Dans la sous-région, deux pays présentent encore régulièrement des crises alimentaires importantes et des carences nutritionnelles profondes (Mauritanie et Soudan).

Des thèmes comme la valorisation des ressources naturelles, les modes de production et de consommation durables ou encore les inégalités sociales, la santé et la pauvreté devront articuler les politiques à mettre en œuvre pour atteindre la sécurité alimentaire et arriver à une qualité nutritionnelle suffisante.

2.3-2. OBJECTIF 2. ASSURER L'ACCÈS UNIVERSEL AUX SERVICES DE BASE

Cet objectif ciblera les deux composantes suivantes : (i) la santé et les soins de qualité ; (ii) accès pour tous à l'eau et à l'assainissement.

2.3-2.1. GARANTIR L'ACCÈS POUR TOUS À DES SOINS DE SANTÉ DE QUALITÉ

Le droit à la santé pour tous est aujourd'hui inscrit dans la plupart des stratégies de développement des pays de la sous-région. Les performances dans ce domaine ont été remarquables, excepté en Mauritanie et au Soudan. Des progrès importants ont été notés, notamment par rapport à l'accès aux services de santé de base, à la réduction de la mortalité infantile et maternelle, et à l'amélioration de la santé générale des populations. Toutefois, la tâche reste largement inachevée dans cette sous-région, qui se trouve également confrontée à de nouveaux défis. Parmi ces derniers figurent la malnutrition infantile, qui diminue les capacités productives des populations, les réductions budgétaires drastiques liées à la conjoncture économique actuelle, le faible niveau de dépenses dans le secteur de la

santé pour certains pays, ou encore l'augmentation des coûts des soins. D'autres questions liées à la qualité et au niveau de la protection sociale, à la formation du personnel de santé et à la gestion des déchets biomédicaux devront être résolues.

En conséquence, d'importants investissements devront être effectués pour l'instauration de processus modernes, de systèmes de gestion de l'information et de nouvelles structures réglementaires de façon à garantir la qualité, la sécurité, l'équité et l'efficacité des services de santé.

Dans des pays comme la Mauritanie et le Soudan, des efforts importants devront être portés sur l'achèvement des cibles OMD définies dans ce domaine.

Il est attendu à l'issue des actions ciblées dans cet axe de : (i) permettre l'accès aux soins aussi bien en termes de qualité, de coût que de proximité ; (ii) renforcer la force productive des populations de la sous-région ; (iii) de moderniser et de sécuriser les systèmes de soin ; (iv) de pérenniser le financement de ce secteur ; (v) de réduire les disparités régionales et les inégalités sociales.

2.3-2.2. GARANTIR L'ACCES POUR TOUS A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT

Si l'accès à des sources d'eau améliorée a connu des progrès importants au niveau de la sous-région, la gestion de la ressource en eau fera partie des grands défis que devront affronter les pays de la sous-région pour les prochaines années, compte tenu de la rareté de cette ressource et des prévisions de stress hydrique annoncées pour les prochaines années¹⁶.

La forte consommation d'eau, notamment à des fins agricoles, conjuguée aux effets du changement climatique requiert l'adoption de modes de gestion intégrés et durables. Il faudra dans ce cadre avoir une connaissance, la plus fine possible, de la demande et de son évolution par type de consommation, afin de mettre en place un système de gestion efficace et durable.

La situation de l'assainissement est plus préoccupante, plus particulièrement en milieu rural et pour certains pays de la sous-région, tels que la Mauritanie et le Soudan.

Il sera aussi attendu dans ce domaine des progrès importants en matière de développement économique, notamment en milieu rural, mais aussi en termes d'amélioration des conditions de santé, d'hygiène et de qualité de vie en général.

2.3-3. OBJECTIF 3. OPERER UNE TRANSFORMATION STRUCTURELLE DES ECONOMIES ET ATTEINDRE UNE CROISSANCE VERTE ET INCLUSIVE

Quatre cibles majeures composent cet objectif : (i) l'économie verte ; (ii) la protection durable de l'environnement ; (iii) l'énergie durable ; et (iv) la croissance inclusive.

¹⁶ Adaptation au changement climatique et résilience aux désastres naturels dans les villes côtières d'Afrique du Nord. Banque Mondiale, 2011

2.3-3.1. CREER LES CONDITIONS POUR UNE ECONOMIE VERTE

Les avantages économiques des ressources naturelles doivent profiter davantage aux pauvres. Ces dividendes, tirées des ressources forestières, minières, pétrolières, gazières et halieutiques, sont souvent captées par des groupes privilégiés alors qu'ils peuvent améliorer considérablement les conditions de vie des plus défavorisés. La taxation de ces ressources naturelles sont des mesures importantes pour la croissance verte, mais elle doit être adaptée afin d'éviter de porter atteinte aux moyens de subsistance des plus pauvres.

Ce domaine est le complémentaire de tous les autres, mais particulièrement du domaine 5 (croissance inclusive et emploi) et 9 (environnement), compte tenu de la situation actuelle (économique, sociale et environnementale) de la sous-région. Il allie la gestion durable des ressources naturelles, la résilience climatique et la croissance propre pour intégrer entre eux les trois piliers du développement durable. Il constitue une recommandation forte du rapport de Rio+20.

Pour y arriver, les pays devront instaurer des évaluations environnementales systématiques à tous les niveaux : politiques macroéconomiques, programmes de développement, entreprises privées et comportements citoyens.

Il faudra aussi agir au niveau des transferts de technologies vertes entre pays du Nord et ceux de la sous-région par le biais, à titre d'exemple, du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP). Les évaluations des besoins technologiques de la sous-région dans ce domaine devront être réalisées.

Cet axe est aussi l'occasion de renforcer l'intégration régionale, à travers les politiques, l'harmonisation de la réglementation, les mécanismes de financements verts, l'emploi, l'échange de technologies et le commerce.

Il est attendu à l'issue de la mise en œuvre de toutes ces thématiques : (i) une amélioration du bien-être ; (ii) une réduction des disparités régionales et des inégalités ; (iii) la création d'emplois verts ; (iv) une réduction des émissions de carbone et des pollutions en général ; et (v) une maîtrise d'un développement industriel propre.

2.3-3.2. FAVORISER UNE CROISSANCE INCLUSIVE

Malgré les changements structurels opérés dans cette sous-région depuis 3 à 4 décennies, le niveau et le rythme de croissance économique n'ont pas pu générer suffisamment d'emplois, à même de répondre à la forte augmentation des populations jeunes. Le taux de chômage, particulièrement chez les jeunes, est aujourd'hui l'un des plus élevé au monde. La confiance des investisseurs et des consommateurs a été fortement secouée, surtout après les mouvements de revendication sociale qui ont traversé la sous-région il y a deux ans. Le développement industriel a été lent et peu performant, surtout en comparaison à d'autres pays en développement, notamment de l'Asie de l'Est.

L'implication du secteur privé est déterminante sur la base de rapports transparents entre celui-ci et les Gouvernements. La diversification de l'économie, l'amélioration du climat des affaires, l'adaptation des filières d'éducation et de formation professionnelle, et la création de valeur ajoutée par le développement de filières à fort potentiel de croissance sont des thématiques importantes qu'il faudra inclure.

Il sera attendu de cet axe de : (i) permettre la création d'emplois décents et durables, particulièrement pour les jeunes ; (ii) contribuer à l'élimination de la pauvreté ; (iii) de réduire les inégalités entre hommes et femmes ; (iv) de favoriser l'entrepreneuriat ; et (v) de réduire au maximum les disparités régionales.

2.3-3.3. ADOPTER UNE ENERGIE DURABLE

L'année 2012 avait été proclamée par l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) *Année internationale de l'énergie durable pour tous*. Ceci a été l'occasion pour la communauté internationale de souligner l'importance du transfert de technologies et de leur diffusion à l'échelle mondiale, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud, de la coopération Sud-Sud et de la coopération régionale et sous-régionale.

L'agenda mondial issu de cette initiative s'est fixé trois objectifs principaux : (i) l'accès universel à des services énergétiques modernes; (ii) une réduction de 40 % de l'intensité énergétique mondiale; et (iii) une augmentation de 30 % de l'utilisation des énergies renouvelables dans le monde.

Le document final de Rio+20 fait référence à un accès aux énergies modernes pour tous, au doublement du taux d'efficacité énergétique et au doublement de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial. Il souligne, en outre, que la transition énergétique nécessaire devra prendre en compte les capacités et vulnérabilités de chaque pays.

En Afrique du Nord, les énergies renouvelables constituent une alternative réelle aux énergies fossiles. Le potentiel de ces sources d'énergies durables est à même de répondre aux besoins énergétiques actuels et futurs des pays de la sous-région, et de soutenir une croissance économique durable. Toutefois, il est à noter, qu'en dépit d'une demande énergétique croissante dans tous les pays, des disparités importantes existent aussi bien en termes de besoins et d'approvisionnement énergétique, qu'en termes d'utilisation des énergies renouvelables et de politique d'efficacité énergétique. Un pays comme la Mauritanie présente aujourd'hui l'un des taux d'accès à l'énergie en milieu rural des plus faibles au monde (< 5%).

Des efforts importants devront être fournis pour prendre en compte l'ensemble des contraintes de la sous-région. Cela va du renforcement des capacités (humaines et technologiques) pour l'exploitation d'un potentiel considérable à la mobilisation de financements durables avec une implication efficiente du secteur privé.

2.3-3.4. ASSURER UNE PROTECTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT

Cet axe prend en compte l'ensemble des enjeux environnementaux de la sous-région. Il s'agit principalement de la désertification, de la gestion durable des ressources naturelles, notamment les sols, les forêts, les mines, le pétrole et les ressources halieutiques, de la préservation de la biodiversité et des écosystèmes (notamment fragiles), de la gestion des pollutions et des déchets, et de la maîtrise des effets du changement climatique. Les progrès dans ce domaine ont été très faibles lors de la première phase (OMD 7).

L'appropriation de ces enjeux passe par leur intégration réelle dans les politiques, programmes et projets, mais aussi par la participation et l'adhésion du secteur privé et de la société civile. La gouvernance environnementale à l'échelle locale doit constituer un thème majeur, appuyé sur une vision territoriale du développement durable (agendas 21) et

ciblant une exploitation durable du capital naturel afin de réduire les inégalités sociales et les disparités économiques entre les régions.

Le développement de cet axe est aussi une opportunité stratégique de renforcer l'intégration sous-régionale par une meilleure coordination des actions et une coopération technique et financière plus étroite.

2.3-4. OBJECTIF 4. CONSTRUIRE UNE PAIX DURABLE SUR UNE BASE TRANSPARENTE

Cet objectif est composé de deux cibles : (i) garantir la paix et la sécurité ; et (ii) assurer une bonne gouvernance durable.

2.3-4.1. GARANTIR LA PAIX ET LA SECURITE

Les récents développements survenus dans la sous-région et dans les sous-régions limitrophes appellent à anticiper l'avenir et à adopter un certain nombre de politiques et d'instruments pour éloigner les spectres du terrorisme et de la criminalité organisée.

Il s'agira aussi d'apaiser les tensions sociales et politiques et d'aider les pays à assurer une transition calme vers l'état de droit et la gouvernance démocratique. La réalisation des cibles qui seront définies dans ce domaine est étroitement liée à la réussite qui sera enregistrée par les pays de la sous-région dans les autres domaines, notamment en matière d'emploi, de justice sociale (réduction des inégalités sociales et des disparités régionales), de gouvernance, et d'accès aux services de base (eau, santé et énergie).

La garantie d'une justice équitable pour tous, le renforcement des capacités des forces de sécurité, la sécurisation des frontières, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, et la diminution de la criminalité devront constituer les thématiques prioritaires pour répondre aux objectifs ciblés par ce domaine.

Il est attendu des actions qui seront menées de : (i) réduire les risques d'instabilité politique et de redonner confiance aux investisseurs ; (ii) d'ancrer la justice sociale dans le fonctionnement de l'État ; (iii) d'améliorer les conditions de vie et le bien-être des populations.

2.3-4.2. ASSURER UNE BONNE GOUVERNANCE DURABLE

Il s'agit de renforcer les capacités des acteurs étatiques, non étatiques et du secteur privé en matière de bonne gouvernance : planification technique et budgétaire, coordination intersectorielle, évaluation des politiques publiques et de lutte contre la corruption. En parallèle, l'accent sera mis sur la maîtrise de l'État Civil, le renforcement de la participation citoyenne, la transparence des processus démocratiques et l'appui aux politiques de déconcentration et de décentralisation.

Cet axe aura pour effet d'agir positivement sur l'égalité des chances entre citoyens et entre régions, de marquer l'autorité de l'État, de permettre l'accès aux services de base sur l'ensemble du territoire, de créer des emplois durables et décents, mais aussi de protéger les ressources naturelles, la biodiversité et les écosystèmes de l'échelle sous-régionale à l'échelle locale.

III. LES OBJECTIFS, CIBLES ET INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1 SYNTHÈSE DU BILAN DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

3.1.1 AVANTAGES

A l'échelle de la sous-région, il a été noté un effet remarquable de mobilisation des acteurs, lié au processus de mise en œuvre et de suivi des OMD. Les efforts de coopération fournis par les partenaires techniques et financiers, en particulier le système des Nations Unies, ont eu pour premier corollaire une prise de conscience singulière de tous les acteurs de développement dans les différents pays de la sous-région. Les approches déployées ont permis d'une part, une plus grande émergence de la société civile, qui, depuis cet exercice, est plus présente dans les processus de décision, et, d'autre part, l'internalisation des mécanismes de concertation et de participation aux grandes questions du développement durable.

La mise en œuvre des OMD a aussi eu pour résultat majeur d'avoir placé la lutte contre la pauvreté au centre des enjeux de développement. La typologie et les différentes dimensions complexes de la pauvreté ont pu être avancées et expliquées aux différents acteurs. Par ailleurs, dans le but de mieux renseigner les indicateurs proposés, des efforts particuliers ont été fournis par les États en matière de collecte des données et d'organisations de systèmes d'informations plus adaptés.

Ces acquis devraient être valorisés et servir de socle à l'élaboration des ODD.

3.1.2 LIMITES

Malgré l'intérêt suscité par les OMD et les investissements qui ont été consentis par les pays pour les atteindre, force est de constater que le défi majeur de la pauvreté reste aujourd'hui menaçant, avec notamment l'élargissement de l'extrême pauvreté dans certains pays (Ex. Mauritanie). Deux facteurs peuvent expliquer cet échec : (i) le fait que les OMD n'aient pas réellement traité les causes réelles de la pauvreté mais plutôt les manifestations, causes qui peuvent être différentes d'une région à une autre ou d'un pays à un autre ; (ii) la non prise en compte de certaines questions majeures ayant une incidence directe sur la pauvreté (exemples : gouvernance, lutte contre la corruption, changements climatiques, économie verte, l'emploi, disparités régionales...).

Les consultations déjà menées dans certains pays de la sous-région évoquent souvent le fait que les OMD se sont attachés à atteindre un résultat sans se soucier des moyens mis en œuvre pour l'atteindre.

La non prise en compte d'indicateurs reflétant les liens entre les trois dimensions du développement durable constitue une autre faiblesse majeure des OMD. L'approche peut donc être jugée trop sectorielle. Par ailleurs, les spécificités de certaines régions et l'apport de l'intégration régionale en matière de développement durable ont été occultés.

3.2 PROPOSITION D'UNE MATRICE DE PROGRAMMATION POUR LES ODD

Le présent rapport propose pour la sous-région Afrique du Nord, sur la base des analyses précédentes, et des domaines et thématiques prioritaires qui ont été identifiés, une matrice de programmation des ODD contenant les Objectifs prioritaires, les cibles et les indicateurs.

Tableau 5. Matrice de présentation des Objectifs, cibles et indicateurs proposés pour la sous-région d'Afrique du Nord

Objectifs	Cibles	Indicateurs
<p>Objectif 1. Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale des populations vulnérables</p>	<p>Cible 1. Réduire à zéro, entre 2015 et 2035, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1,25 dollar par jour.</p> <p>Cible 2. Augmentation de 50% du nombre de personnes ayant un accès sécurisé à la terre et à la propriété foncière (urbain vs rural; hommes vs femmes, disparités régionales...)</p> <p>Cible 3. Fournir, à l'horizon 2035, une protection sociale universelle à toutes les couches pauvres et démunies de la population (couverture de 100% population)</p> <p>Cible 4. Réduire au moins de trois quarts, entre 2015 et 2035, la proportion de la population qui souffre de la faim</p> <p>Cible 5. Adopter des modes de gestion durable des filières de production telles que l'agriculture, l'élevage et les pêches tout en augmentant de 50% les productions entre 2015 et 2035.</p> <p>Cible 6. Améliorer la qualité nutritionnelle des aliments (productions primaires et industries alimentaires) en adoptant des modes de production propres</p> <p>Cible 7. D'ici à 2035, donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études secondaires</p> <p>Cible 8. Augmenter de 50%, entre 2015 et 2035, les capacités d'accueil des structures de formation technique et professionnelle</p> <p>Cible 9. Éliminer, à l'horizon 2035, toute forme de violence et de discrimination contre les femmes</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proportion de la population disposant de moins de 1,25 USD par jour en parité du pouvoir d'achat 2. Proportion de la population ayant accès à une propriété foncière 3. Taux de couverture de la protection sociale (global, par région, par sexe et par quintile) 4. Proportion de la population souffrant de faim 5. Part des importations dans la consommation nationale 6. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique 7. Proportion des superficies irriguées par rapport au potentiel global 8. Taux net de scolarisation dans le secondaire 9. Taux net de scolarisation dans le primaire 10. Nombre de personnes bénéficiant de la formation technique et professionnelle 11. Taux et délais d'insertion en relation avec la formation 12. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur 13. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes 14. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national et dans les postes d'élus locaux

Objectif 2. Opérer une transformation structurelle de l'économie et Favoriser une croissance verte et inclusive

Cible 10 Créer, entre 2015 et 2035, des emplois verts équivalents à 20% de l'emploi national

Cible 11. Développer, entre 2015 et 2035, une industrie propre équivalente à 30% de la production industrielle nationale

Cible 12. Transformer et renforcer les infrastructures énergétique pour rendre accessible et abordable l'électricité d'ici 2035

Cible 13. Réduire de 50%, entre 2015 et 2035, la proportion des jeunes chômeurs non qualifiés

Cible 14. D'ici à 2035, diminuer au moins de moitié le taux de chômage et de sous activité de jeunes diplômés des systèmes universitaires

Cible 15. Multiplier par deux, entre 2015 et 2035, le taux de croissance des investissements privés

Cible 16. Doubler la part du secteur manufacturier dans le PIB d'ici 2035

Cible 17. Augmenter de 50%, entre 2015 et 2035, le nombre de personnes bénéficiant de services de crédit pour la mise en place d'une activité productive

Cible 18. Réduire de 50%, entre 2015 et 2035, le nombre de personnes travaillant dans le secteur informel

Cible 19. Porter, entre 2015 et 2035, la part des énergies renouvelables à 30% du mix énergétique

Cible 20. Assurer d'ici 2035 l'accès pour tous à une énergie propre, moderne et efficace (notamment dans les secteurs de l'agriculture, du bâtiment, de l'industrie et des transports

Cible 21. Assurer, d'ici 2035, l'intégration de l'environnement dans toutes les politiques publiques (sous-régionales, nationales et locales) pour une gestion durable des questions environnementales

Cible 22. Réduire de 50% d'ici 2035 le taux de dégradation des ressources naturelles, des forêts et de la biodiversité

Cible 23. Réduire de 50% d'ici 2035 la

15. Émissions de dioxyde de carbone (par habitant) et consommation de CFC appauvrissant la couche d'ozone (tonnes de potentiels d'appauvrissement de l'ozone)

16. Nombre d'entreprises et d'emplois créés dans le domaine de l'environnement

17. Nombre d'infrastructures d'électricité construites et densité des réseaux

18. Part des investissements verts / investissement global

19. Taux de chômage des jeunes non qualifiés

20. Taux de chômage des jeunes diplômés des systèmes universitaires

21. Ratio emploi/population

22. Part des investissements privés octroyés

23. Part du secteur manufacturier dans le PIB

24. Proportion de la population qui n'a pas accès à l'énergie électrique

25. Part des énergies renouvelables dans le mix énergétique

26. Taux de réduction de l'intensité énergétique lié aux programmes d'efficacité énergétique

27. Proportion de zones terrestres et marines protégées par rapport à la superficie totale

28. Proportion d'espèces menacées d'extinction

29. Taux de dégradation des ressources naturelles

30. Coût de la dégradation des ressources naturelles (%PIB)

31. Taux d'application des études et audits environnementaux / Programme ou Projet (public et privé)

32. Taux de dégradation des terres

33. Productivité des écosystèmes oasiens

34. Nombre et nature d'initiatives et

	<p>dégradation des sols et lutter contre la désertification et les sécheresses</p> <p>Cible 24. Renforcer la productivité des écosystèmes oasiens</p> <p>Cible 25. Améliorer la résilience et l'adaptabilité des écosystèmes, des systèmes de production et des populations aux changements climatiques</p> <p>Cible 26. Améliorer la gestion des risques et catastrophes</p>	<p>programmes d'adaptation aux CC</p> <p>35. Nombre de projets MDP et volumes des financements mobilisés</p>
<p>Objectif 3. Assurer l'accès universel aux services de base</p>	<p>Cible 27. Réduire de deux tiers, entre 2015 et 2035 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</p> <p>Cible 28. Réduire de trois quarts, entre 2015 et 2035, le taux de mortalité maternelle</p> <p>Cible 29. Augmenter de 25%, entre 2015 et 2035, le volume des dépenses publiques en matière de santé</p> <p>Cible 30. Assurer un accès universel à l'eau potable dans les ménages et au niveau de tous les édifices et établissements publics</p> <p>Cible 31. Augmenter de trois quarts, entre 2015 et 2035, la proportion de la population urbaine ayant accès à l'assainissement, et de 50% la proportion de la population rurale ayant accès à un assainissement</p>	<p>36. Proportion de la population située à plus de 15 mn d'un centre de santé</p> <p>37. Rapport médecin/population en milieu rural</p> <p>38. Taux de mortalité des enfants de moins cinq ans</p> <p>39. Taux de mortalité maternelle</p> <p>40. Part des dépenses de santé dans les dépenses publiques nationales</p> <p>41. Proportion de la population nationale qui n'a pas accès à l'eau potable</p> <p>42. Proportion de la population rurale qui n'a pas accès à l'eau potable</p> <p>43. Proportion de la population urbaine ayant accès à un système adéquat d'assainissement</p> <p>44. Proportion de la population rurale ayant accès à un système adéquat d'assainissement</p>
<p>Objectif 4. Construire une paix durable sur une base transparente</p>	<p>Cible 32. Eliminer, d'ici 2035, les sources de conflits (ethniques, frontaliers, communautaires, religieux...)</p> <p>Cible 33. Eliminer d'ici 2035 l'incarcération pour délit d'opinion</p> <p>Cible 34. Sécuriser totalement l'Etat Civil d'ici 2035</p> <p>Cible 35. Réduire, au moins de 90%, à l'horizon 2035, toutes les formes de corruption</p> <p>Cible 36. Assurer, d'ici 2035, la participation libre de toutes les institutions de contre-pouvoirs</p>	<p>45. Nombre d'actes de violence enregistré (y compris liés au terrorisme et à l'extrémisme)</p> <p>46. Nombre de délits de presse réprimés/articles censurés/médias fermés</p> <p>47. Nombre de personnes incarcérées pour délit d'opinion</p> <p>48. Délai moyen de traitement des dossiers par la justice</p> <p>49. Nombre de fraudes et de falsifications des pièces d'Etat Civil</p> <p>50. Part des actes administratifs totalement pris en charge par les</p>

		<p>administrations déconcentrée et décentralisée</p> <ul style="list-style-type: none">51. Nombre d'alternances politiques pacifiques à l'échelle nationale (élection présidentielle) et locale (élections législatives et communales)52. Degré d'autonomie des contre-pouvoirs constitutionnels53. Fréquence des modifications constitutionnelles54. Nombre de projets, programmes et initiatives de développement mises en œuvre par la Société Civile et le Secteur Privé
--	--	---

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS POUR UNE APPROPRIATION ET UNE OPERATIONNALISATION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA SOUS-REGION

L'objectif de ce travail était d'analyser les priorités en matière de développement durable des pays de la sous-région Afrique du Nord en vue de proposer une matrice pour les ODD, contenant les Objectifs, les cibles et les indicateurs. L'analyse effectuée a montré que la sous-région, malgré un potentiel humain extraordinaire et des richesses naturelles importantes, doit faire face aujourd'hui à des défis majeurs, sociaux, économiques et écologiques dont la nature peut compromettre le développement durable de cette zone si aucune action n'était entreprise.

Le rapport a inventorié et analysé les différents défis que doit relever la sous-région pour atteindre un développement durable. Des objectifs majeurs ont été élaborés pour prendre en charge l'ensemble des domaines prioritaires (tableau 6).

Tableau 6. Les Objectifs de développement durable et thématiques prioritaires retenus

Objectif 1. Réduire la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion sociale des populations vulnérables	Objectif 2. Opérer une transformation structurelle de l'économie et Favoriser une croissance verte et inclusive	Objectif 3. Assurer l'accès universel aux services de base	Objectif 4. Construire une paix durable sur une base transparente
<ul style="list-style-type: none"> - L'Agriculture durable et la sécurité alimentaire - la réduction de la pauvreté et l'emploi - Qualité nutritionnelle et Hygiène - Inégalités sociales, pauvreté et moyens d'existence durables - Education et formation technique et professionnelle de qualité - Genre et autonomisation des femmes - Filets de sécurité et protection sociales - Réduction des disparités régionales et Approche territoriale du développement durable - Intégration régionale (échanges, commerce, coopération, coordination) 	<ul style="list-style-type: none"> - Economie verte et valorisation durable des ressources naturelles - Croissance inclusive - Chômage des jeunes et protection sociale - Cadre des investissements et promotion du secteur privé - Infrastructures pour un développement économique durable - Développement industriel, Recherche et Développement et modes de production durables - Les changements climatiques et réduction des risques de catastrophes - La désertification et sécheresse - Gestion durable des 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'accès aux soins de santé de qualité - Croissance démographique et développement urbain - Accès universel à l'eau et à l'assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne Gouvernance - Paix et sécurité des personnes, des biens et des territoires - Etat de droit et justice sociale - Mobilisation des ressources financières - Renforcement des capacités

des politiques...)	ressources naturelles (sols, eau, forêts) - La sécurité énergétique et les énergies propres et durables - Préservation de la biodiversité et des Ecosystèmes - Intégration de l'environnement dans les politiques publiques - Pollutions et Gestion des produits chimiques et déchets spéciaux		
--------------------	--	--	--

Ces priorités, une fois formulées à partir du bilan de la mise en œuvre du développement durable de la sous-région, de Rio 92 à Rio +20, ont pu être complétées par les résultats des consultations nationales sur l'agenda post 2015, lancées dans 5 des 7 pays de la sous-région. Cette démarche a abouti à la formulation de domaines et de thématiques prioritaires qui ont donné par la suite les Objectifs de Développement Durable (tableau 6).

Pour mettre en œuvre les priorités identifiées, il est nécessaire d'opérer de réelles réformes économiques en vue de favoriser une croissance durable, inclusive et équitable, et d'améliorer les conditions de vie des populations. La trajectoire de développement empruntée devra permettre de réduire la pauvreté liée au revenu et les inégalités, créer des emplois décents, élargir l'accès aux services sociaux, et promouvoir la résistance aux catastrophes climatiques. Les Objectifs de Développement durable proposés et les cibles qui y sont associées devraient permettre de répondre à ces attentes pour peu que des politiques adaptées, des instruments de suivi et d'évaluation rigoureux soient mis en œuvre, et que les moyens humains et financiers nécessaires soient disponibles. C'est pour affiner ce suivi et l'évaluation des progrès réalisés que des indicateurs ont été proposés.

La démarche de formulation de ces ODD a du tenir compte d'un certain nombre de recommandations issues du document de Rio+20 et inscrites dans les termes de référence de l'étude. Parmi ces recommandations, on peut citer la nécessité de : (i) garder la cohérence et la continuité des acquis des OMD afin de faire aboutir les actions déjà entamées ; (ii) réduire le nombre d'objectifs ; (iii) veiller à concrétiser l'interdépendance entre les différents piliers du développement durable par une intégration équilibrée de ces dimensions ; (iv) garder le caractère universel des Objectifs tout en intégrant les spécificités sous-régionales et nationales ; et de (v) permettre d'intégrer facilement ces ODD dans l'agenda de développement post 2015 des Nations Unies.

C'est dans ce cadre que l'étude propose 4 Objectifs globaux, 36 cibles et 54 indicateurs. L'une des pertinences et originalité des ODD présentés est d'avoir su prendre en compte certaines thématiques totalement oubliées par les OMD mais déterminantes pour l'atteinte d'un développement durable, comme par exemples : la gouvernance, la lutte contre la corruption, les changements climatiques, l'économie verte, l'emploi ou encore les disparités régionales.

Les ODD proposés seront inscrits dans le cadre d'un agenda international auquel ont contribué toutes les régions du monde et sur lequel travaille d'ores et déjà un comité d'experts sous mandat des Nations Unies. Les apports de chacune des parties permettront de mieux répondre aux besoins et aux priorités affichées par les différents pays, mais aussi de combler les insuffisances constatées. La synthèse des rapports élaborés dans les cinq sous-régions représentera la contribution de l'Afrique à la nouvelle vision du développement esquissée par le rapport '*l'Avenir que nous voulons*' issu de Rio+20.

Toutefois, il reste important à signaler que la mise en œuvre efficace de ces objectifs comportera un certain nombre de risques sur lesquels, les pays de la sous-région devront travailler.

Tout d'abord l'adoption d'une vision véritablement systémique est toujours difficile à mettre en pratique, et requiert de ce fait un travail de sensibilisation, d'information, de formation et de mise à disposition d'outils adaptés. Les lacunes en matière de collecte et d'analyse des données risquent aussi d'handicaper la démarche. A cette fin, les états devront faire des efforts importants pour doter les structures chargées des statistiques et des systèmes d'informations de moyens humains, matériels et financiers à la hauteur de cet enjeu.

Il faudra aussi s'assurer, à travers une stratégie à long terme, de : (i) sensibiliser et éduquer les parties prenantes au processus de mise en œuvre des ODD ; (ii) impliquer pleinement le secteur privé et les organisations de la société civile; et (iii) de suivre et d'évaluer régulièrement les résultats obtenus dans le but de corriger les erreurs et de valoriser les réussites.

La question de l'appropriation de ces ODD par les différents acteurs sera donc déterminante. Pour y arriver, les pays, avec l'appui des agences des Nations Unies, devront certes mettre en œuvre des campagnes d'information sur les enjeux et les objectifs de cet agenda mais aussi sur les moyens de coopération qui seront déployés. La cohérence, les complémentarités et les différences entre les deux processus OMD et ODD devront être expliqués à l'ensemble des acteurs chargés de porter le processus des ODD.

Afin d'éclaircir les questions relatives aux ressources financières, souvent posées lors de l'exercice des OMD, des réunions et tables-rondes devraient être consacrées à ce thème pour d'une part, rassurer les pays par rapport aux appuis attendus des partenaires, et, d'autre part, coordonner les interventions entre ces partenaires techniques et financiers. Au préalable, il conviendra de réaliser, au niveau de tous les pays, un processus de planification pour l'atteinte des ODD, partant d'une situation de référence précise (2015) et d'une évaluation des besoins jusqu'en 2035.

Des ressources financières intérieures et extérieures devront être mobilisées via des stratégies ciblées, valorisant les atouts de la sous-région et mettant en exergue les réformes institutionnelles, réglementaires et de bonne gouvernance.

Certaines thématiques de nature plus sensible devront être abordées avec fermeté, certes, mais en prenant en compte les susceptibilités, culturelles ou religieuses, qu'elles pourraient engendrer. Il s'agit notamment des questions sécuritaires ou encore des conflits communautaires ou ethniques.

Le renforcement des capacités est un autre déterminant important de la réussite des ODD, car il permet l'implication efficace de tous les acteurs, surtout sur des thématiques et des enjeux relativement nouveaux, comme par exemple l'économie verte. Les apports en termes de durabilité économique et environnementale des résultats obtenus et de création d'emplois méritent d'être expliqués et internalisés par les différentes catégories d'acteurs.

Enfin, il est important de préparer les cadres politiques, institutionnels et réglementaires pour une bonne mise en œuvre des ODD. Ces cadres devront être pensés aussi bien aux échelles locale et nationale que sous-régionale. En effet, cette démarche, si elle est bien menée, devrait permettre de tirer profit de toutes les opportunités qu'offre l'intégration régionale. Le rôle des Agences des Nations Unies, notamment celles présentes dans la sous-région, sera déterminant pour faire aboutir cet exercice crucial pour le développement durable de l'Afrique du Nord.

V. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Analyse des implications des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (RIO+20) pour l'Afrique du Nord. CEA-AN, 2012.
2. The Rio+20 outcome document, juin 2012.
3. Note de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable. Juin 2012. Pour l'année 2011
4. Intégration régionale et développement du commerce intra-régional en Afrique du Nord : Quel potentiel de commerce. CEA 2013.
5. Rapport Economique sur l'Afrique, 2013. CEA et UA.
6. Rapport sur les tendances de l'emploi dans le monde. OIT, 2012
7. PNUD, Rapport sur le Développement Humain Durable, 2012
8. PNUE, 2013. Les pertes de biodiversité dans les liée à l'expansion des terres cultivées dans les pays tropicaux
9. Les émissions moyennes de CO₂ pour la sous-région, calculées sur les 30 dernières années, sont d'environ 2,1 tonnes métriques/habitant. Elles sont très différenciées selon les pays et varient d'un maximum de 8 TM/hbt pour la Libye à 0,2 TM/hbt pour le Soudan
10. Le secteur des énergies renouvelables en Afrique du Nord. CEA-AN, 2012
11. Evaluations Intégrées d'Écosystèmes humides productifs en Mauritanie. APE, PNUD-PNUE, 2010.
12. Adaptation au changement climatique et résilience aux désastres naturels dans les villes côtières d'Afrique du Nord. Banque Mondiale, 2011
13. FAO, 2012. L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde.
14. Rapport final des consultations post 2015 au Maroc. Nations Unies, 2013.
15. Sudan views. Contribution to post 2015 global development Agenda. United Nations, 2013.
16. Egypt Post-2015 National Consultations. United Nations, 2013.

17. Perspectives de l'économie mondiale. FMI, avril 2013.
18. Rapport national sur le développement durable en Mauritanie. Préparation du sommet de Rio+20, 2012.
19. Rapport national sur le développement durable au Maroc. Préparation du sommet de Rio+20, 2012.
20. Note d'engagement Pays, 2009. Jamahiriya Arabe Libyenne. BAD.
21. Rapport national de préparation de la conférence des Nations Unies – Pour la Tunisie, 2011.
22. Rapport national sur le développement durable en Algérie. Préparation de Rio, sommet de Rio+20, 2012.
23. UNDP, 2010. Country Program Document (2011-é014) for Libyan Arab Jamahiriya.
24. UNDP, 2013. Human Development Report 2013. Explanatory note on 2013 HDR composite indices.
25. MDG Fund, 2010. Egypt Improvement plan on Climate Change risk management.
26. Plan d'action 2011-2020 pour la vision stratégique agricole maghrébine 2030.